COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRAND PARIS SEINE OUEST

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DU JEUDI 31 MARS 2011

L'an deux mille onze, le jeudi 31 mars à 18 heures 35, les membres composant le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest, convoqués individuellement et par écrit le 24 mars 2011, se sont réunis dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Boulogne-Billancourt sous la présidence de M. BAGUET, Député-Maire de Boulogne-Billancourt, Président de la communauté d'agglomération.

M. le Président. - Bonsoir à tous, je vous propose de commencer notre séance.

APPEL NOMINAL

ETAIENT PRESENTS :

M. BAGUET, M. SANTINI jusqu'à 20 h, M. GUILLET, M. MARSEILLE, M. KOSCIUSKO-MORIZET, M. GAUDUCHEAU, M. BADRE, Mme SARINELLI, M. GAUDIN, M. BARRIER, M. DUBY, M. AKAR jusqu'à 20 h 20, M. SUBRINI jusqu'à 20 h 30, M. PRAUTHOIS, Mme GARDIN, M. PAILLER, M. COQUEBERT de NEUVILLE, M. DETOLLE, M. FORTIN, Mme QUONIAM, M. JUILLIARD, M. ROCHE, M. PANISSAL, M. MARTIN, M. de CARRERE, Mme LE RESTE, M. LIEVRE, Mme BUHLER, Mme CANS, Mme VESSIERE, Mme MAZARD, M. KNUSMANN jusqu'à 21 h 30, Mme RE à partir de 18 h 55, M. BLANDIN, Mme FRANCK de PREAUMONT, M. JASSERAND, Mme ATTIA, Mme BRUNEAU, M. TAMPON-LAJARRIETTE de 19 h 04 à 21 h 50, M. SZMARAGD, M. FUSINA à partir de 19 h, Mme GAUVAIN, Mme MONTIES, M. COHEN à partir de 19 h, M. PIEUCHOT, M. ASKINAZI, M. SCHEUER, M. LEFEVRE à partir de 19 h, Mme DECLERCK, M. LEMAIRE, Mme DURAND, M. BERANGER, M. VOISINE, M. GIAFFERI, Mme BELLIARD, Mme VOUETTE, Mme ROUGNON, M. DUCAUZE, M. MOSSE à partir de 18 h 57, M. TISSEYRE, M. GACOIN à partir de 20 h 06, M. KAAZAN, M. LARGHERO, M. MAHE à partir de 19 h 15, M. LE GOFF, M. GRAFFIN, M. PROVOT, Mme VETILLART, M. GARDILLOU, M. LOUAP à partir de 19 h 45, M. GAZEL, Mme ATITA, Mme LORBER, Mme SANTARELLI.

ETAIENT REPRESENTES :

M. SANTINI par M. de CARRERE à partir de 20 h, M. FOURCADE par M. ASKINAZI, M. AKAR par M. PROVOT à partir de 20 h 20, M. SUBRINI par M. SZMARAGD à partir de 20 h 30, Mme PAPY par Mme GAUVAIN, M. GOUZEL par M. MARTIN, M. GALLANT par M. BAGUET, M. PATRY par M. KOSCIUSKO-MORIZET, M. BES par M. LIEVRE, M. KNUSMANN par M. PRAUTHOIS à partir de 21 h 30, M. DUPIN par M. GIAFFERI, M. TAMPON-LAJARRIETTE par M. PAILLER jusqu'à 19 h 04 et à partir de 21 h 50, M. FOURNIER par Mme BELLIARD, M. GACOIN par Mme FRANCK de PREAUMONT jusqu'à 20 h 06, M. SOLERE par M. GARDILLOU, M. LOUAP par M. COQUEBERT de NEUVILLE jusqu'à 19 h 45.

ETAIENT ABSENTS :

Mme RE jusqu'à 18 h 55, M. FUSINA jusqu'à 19 h, M. COHEN jusqu'à 19 h, M. de NOIRMONT, M. LEFEVRE jusqu'à 19 h, M. MOSSE jusqu'à 18 h 57, M. MAHE jusqu'à 19 h 15.

M. le Président. - Mes chers collègues, nous avons le quorum et nous allons pouvoir commencer.

NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

M. le Président. - Nous devons désigner un secrétaire de séance, c'est un élu boulonnais.

Mme Montiès est nommée secrétaire de séance.

M. le Président. - Il n'y a pas de question orale ni de vœu aujourd'hui.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 3 FÉVRIER 2011

M. le Président. - Y a-t-il des observations ?

(Aucune.)

Il est donc approuvé.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

COMPTE RENDU SOMMAIRE DES TRAVAUX DU BUREAU AU COURS DE SES SÉANCES DES 11 FÉVRIER ET 10 MARS 2011. COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS PRISES PAR LE BUREAU AU COURS DE CES MÊMES SÉANCES. COMPTE RENDU DES DÉCISIONS

M. le Président. - Y a-t-il des observations ?

(Aucune.)

Avant de rentrer dans notre ordre du jour, je voulais féliciter et nous féliciter du renouvellement de l'exécutif du Conseil général qui a eu lieu cet après-midi.

Je note avec une très grande satisfaction que nous avons 6 collègues qui ont été élus cet après-midi Vice-président du Conseil général.

Notre communauté d'agglomération compte donc 6 vice-présidents sur les 13 du Conseil général.

Je vais les citer.

- M. Hervé Marseille. On ne sait pas encore à quoi car les vice-présidences ne sont pas encore arrêtées. Mme Barody-Weiss qui est Conseillère générale de communes qui couvrent notre agglomération. M. Kosciusko-Morizet. M. Subrini. M. Solère. M. Gaudin.

Les élus ont fait un très bon choix avec ces 6 Vice-présidents et nous espérons en retour une encore plus grande fluidité entre notre communauté d'agglomération et le Conseil général.

On a des sujets communs, même si certains fâchent, je pense à la RD7, à la RD1…

En tout cas, il y a de nombreux sujets communs avec le Conseil général et nous sommes persuadés que nous pourrons compter sur nos 6 brillants avocats.

I – PROJET D'AGGLOMERATION - M. BADRE

1 - Approbation du projet d'agglomération de la communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest

M. Badré. - Je vais essayer de m'élever au-dessus de ma condition en prenant une autre dimension.

Toute entreprise pour réussir a besoin d'affectio societatis entre ses membres. Entre nos villes et nous, c'est acquis, ce n'est pas un problème, mais elle a besoin aussi d'avoir un objet social.

C'est finalement répondre à la question : pourquoi nous sommes-nous engagés dans cette grande aventure ensemble ? Et quand je dis pourquoi, c'est en un mot et en deux mots : pourquoi faire, pour faire quoi ?

C'est à cela que tente de répondre le projet d'agglomération qui vous est soumis.

Le 1er janvier 2010 a été créée notre communauté d'agglomération. Le 21 janvier 2010, quelques jours après, était créée la commission projet d'agglomération, donc était lancée la procédure qui débouche aujourd'hui, 14 mois après, sur un projet bouclé.

Il n'est pas encore adopté, mais pour le moment le projet est bouclé.

Nous avons voulu démontrer que c'était important de savoir où nous voulions aller, qu'il était nécessaire de clarifier la démarche, de fixer les grandes orientations et de le faire rapidement.

Je nous appelle tous collectivement à rester modestes parce que nous avons tous contribué à la réalisation de ce projet.

Il était important de bien le faire.

Beaucoup de communautés d'agglomération en France ont pu se doter d'un projet. J'en ai vu beaucoup, ils ne sont pas toujours fulgurants.

C'est assez facile de se doter d'un projet qui ne ressemble à rien et de rédiger une déclaration d'intention ou de faire une espèce de programmation. Ce n'est pas cela. Nous sommes allés plus loin.

Je vois assez peu de communautés en France qui ont pu aller aussi vite vers un projet qui a vraiment du sens comme on a voulu en donner au nôtre.

J'indique que depuis le 21 janvier 2010, un très gros travail a été fourni.

La commission qui a été créée le 21 janvier s'est réunie à cinq reprises en séance plénière. Entre les séances plénières, chacun de ses membres a travaillé, a apporté des contributions, a réfléchi. Le conseil de développement a été réuni à douze reprises sous diverses formations en séance plénière ou dans le cadre de commissions thématiques, de conférences des présidents, etc.

Nos services ont fait un très gros travail de rédaction.

Enfin, ce document a été soumis à toutes nos commissions.

Le président de GPSO tenait à ce que ce soit le cas.

Toutes les commissions ont eu le loisir de se pencher sur le travail élaboré dans ces conditions et je pense que c'est la meilleure des garanties concernant ce document.

Nous avons voulu faire un vrai projet.

C'est quoi ? C'est finalement un document qui dit ce que nous entendons être, qui dit où nous choisissons d'aller, qui répond aux questions pourquoi et pour quoi comme je le disais, mais surtout qui donne une identité, qui permet de nous identifier.

En interne, il faut que les habitants du territoire de la communauté se reconnaissent, il faut qu'ils sachent ce qu'est leur communauté, qu'ils puissent la décrire rapidement : voilà ce qu'est notre

communauté et à quoi elle sert. Il faut également que la communauté ait une identité et existe à l'extérieur, que l'on dise à l'extérieur : « GPSO, je vois ce que c'est », ce n'est pas la même chose que la voisine ou une autre communauté en France. C'est GPSO.

Donc, identité en interne et en externe.

Arc de Seine était parti, comme Val de Seine, avec une volonté politique commune des élus, sur des périmètres qui n'avaient pas forcément une totale cohérence géographique.

C'est une question qui nous était régulièrement posée : pourquoi, par exemple, Sèvres s'était dissociée de Meudon, de Chaville ou de Ville-d'Avray qui sont des voisins ? Parce qu'il était important d'être avec Boulogne-Billancourt, répondions-nous, mais à ce moment-là pourquoi Boulogne et Sèvres n'étaient pas avec les 5 autres communes ?

On a souvent entendu ces questions.

J'ai essayé de refaire l'histoire à plusieurs reprises, notamment en répondant à ces questions. Il aurait été difficile de démarrer à 7. Je pense que cela n'aurait pas fonctionné pour beaucoup de raisons sur le détail desquelles je ne m'étends pas maintenant, mais je suis à la disposition de ceux qui souhaitent y réfléchir avec moi.

Je pense que la démarche que nous avons suivie de démarrer en deux morceaux et de les agréger, n'était pas forcément la plus bête.

GPSO réunie a une signification, une cohérence géographique, évidente.

Elle a un poids économique manifeste et elle a des caractéristiques naturelles tout à fait exceptionnelles.

Tout cela permet déjà de la définir.

Sa situation dans le Grand Paris, dans l'agglomération parisienne, est également tout à fait intéressante et très typée.

Je pense que son apport au Grand Paris, cela a été aussi un de nos soucis essentiel et peut être déterminant.

L'aménagement du territoire pour moi, c'est arriver à trouver un équilibre entre les trois grandes préoccupations que toute politique doit avoir : emploi, logement, transports. Si on arrive à traiter de manière cohérente et complémentaire ces trois domaines, on a déjà fait une bonne partie du chemin.

Après, il faut redonner là-dessus ce qui fait que la vie vaut la peine d'y être vécue parce qu'on y a mis tous les paramètres humains nécessaires, au niveau de la construction de la société, du fait que le périmètre auquel on s'intéresse permet de voir se développer des loisirs sportifs, culturels, etc.

Mais logement, emploi, transports d'abord.

C'est un peu autour de ce triangle, de cette trilogie, que nous avons bâti le projet.

On avait une autre préoccupation. Puisque ce projet a été élaboré dans le contexte des réflexions liées au Grand Paris, je me suis toujours posé la question de savoir dans quelle mesure on peut faire de la subsidiarité en matière d'aménagement du territoire, c'est-à-dire qu'il y a des choses que l'on peut faire au niveau du quartier, du village et il y a des choses pour lesquelles il est bon de se réunir un peu plus nombreux et on n'a pas besoin dans chacune de nos villes d'un aéroport ou d'un opéra par exemple... Ce sont des choses que l'on peut faire à une échelle un peu plus grande.

De quoi avons-nous besoin dans chacune de nos villes ? En quoi pouvons-nous très bien nous suffire dans chacune de nos villes et en quoi est-il intéressant de se regrouper à 7, comme nous le sommes, à 300 000 habitants avec notre périmètre ?

Ce sont finalement les questions qu'il faut se poser.

C'est celles qui nous ont guidés dans toute notre réflexion.

À partir de ce travail, nous avons pu bâtir un projet centré sur trois axes.

Le premier, on se mettait dans la peau de chaque habitant du territoire communautaire et je reviens sur la trilogie emploi, logement, transports, il s'agissait d'assurer un parcours résidentiel pour les habitants, en prenant en compte leurs préoccupations de déplacement, d'emploi et de logement et l'ambition culturelle et sportive que l'on peut avoir pour que l'ensemble soit humain.

Ensuite, nous avons eu le souci d'essayer de voir comment la mayonnaise pouvait prendre en matière d'économie, donc sous-tendant l'emploi, et comment on pouvait viser une dynamique collective économique, complètement sous-tendue par une priorité réaffirmée liée à la qualité de la vie.

C'est pourquoi, je l'indique au passage, nous avons complètement intégré la démarche Agenda 21.

Il n'y a pas de discordance entre le projet que présentera M. Gauducheau dans quelques instants concernant l'Agenda 21. Il fait partie intégrante du projet d'agglomération et il est intégré dans ce projet de manière parfaitement cohérente.

Le troisième axe consiste à dire que nous avons eu le souci de faire en sorte que ce territoire soit reconnu par ses habitants et à l'extérieur.

Pour cela, nous avons essayé de faire la synthèse entre l'ambition collective et la nécessité de donner toujours priorité à la proximité. Je dis toujours le clocher d'abord, la mairie d'abord, le quartier d'abord.

Priorité à la proximité, mais il ne faut pas que cela fasse que l'on a tellement le nez sur le guidon que l'on ne voit plus où l'on veut aller et que l'on oublie l'ambition collective qui nous a réunis, à savoir bâtir un territoire de projet qui contribue à construire le Grand Paris.

C'est dans cet esprit que nous avons essayé de concilier proximité et ambition, et c'est pour moi un grand bonheur d'être arrivé au terme de ce travail intéressant, passionnant même, et de vous présenter ce projet que je vous demande d'adopter.

M. le Président. - Merci Denis. Y a-t-il des interventions ?

M. Pieuchot. - Monsieur le Président, mes chers collègues, voilà un acte majeur pour une collectivité de communes : valider son projet d'agglomération.

Vous disiez, M. Badré, pourquoi ou pour quoi en deux mots.

Pour nous, c'est paradoxal de voir ce projet émerger plus d'un an après la création de Grand Paris Seine Ouest alors que, de notre point de vue et tous les spécialistes du développement et de l'aménagement du territoire le défendent, c'est un travail qui doit être fait en amont de la création de la collectivité.

Plus étonnant encore pour moi qui suis un tout-petit peu de la partie, le document qui nous est présenté est, malgré tout, un catalogue de bonnes intentions et le discours qui est développé était déjà dans les grandes lignes de l'aménagement du territoire de la fin du siècle dernier.

Mais quelles que soient ses qualités, ce travail aurait vraiment dû être mené en amont de la création aux forceps de GPSO sans réelle prise en compte des contraintes existantes.

Les trois axes sont très conventionnels et se retrouvent dans tous les documents du même type élaborés depuis près de 20 ans.

Or le projet d'agglomération doit bien constituer notre cadre de référence pour l'action publique. Il doit bien définir une vision d'ensemble nous permettant de fixer le cap pour le développement de nos villes à long terme et ce socle commun doit bien être un référentiel pour la mise en place des procédures régissant notre vie commune et encadrant nos partenariats.

Cet aspect des contractualisations est trop rapidement esquissé au détour des fiches.

En termes de planification, à part la référence au Grand Paris, rien sur les perspectives portées par les schémas directeurs existants, que ce soit le SCOT ou le SDRIF. Or notre communauté est un nœud entre l'hyper centre et les territoires moins denses de l'Île-de-France, nous sommes tous d'accord là-dessus.

Enfin, sur les politiques sectorielles, les fiches nous présentent un catalogue de... *y a qu'à*...

On sent les bonnes intentions. Il y a des bonnes idées qui devront être approfondies, mais nous restons sur notre faim face aux défis de demain, économie, social, sociétal, culturel et environnemental, sur lesquels nous pouvons, nous avons les moyens d'être réellement innovants et créatifs.

Un seul exemple : l'approche sur l'activité, l'emploi et le rôle de la formation ne prennent pas la mesure des réflexions sur les écosystèmes d'entreprises, les mutualisations autour des grandes entreprises et les PME sous-traitantes ou de service local. C'est un exemple.

Reste un point sur lequel j'attends une réponse plus sérieuse que : « Nous n'aurions pas pu travailler à 7 ».

L'inexistence du conseil de développement de GPSO et la structure qui existe et qui semble être une reconduite occulte d'une ancienne structure d'Arc de Seine, secrète, sa composition n'est pas publique, le site donne une composition de la mandature précédente d'Arc de Seine.

Donc pour nous, la situation n'est pas tout à fait porteuse de concertation puisque les Conseils économiques de Sèvres et de Boulogne-Billancourt ne semblent pas avoir donné leur avis sur ce projet d'agglomération.

J'insiste sur la nécessité de constituer au plus vite un conseil de développement légitime pour GPSO.

En effet, et j'en terminerai par là, dans les territoires qui s'intéressent réellement à leur développement dans une perspective de meilleure vie de ses habitants et des salariés qui y travaillent, le projet commun s'élabore et s'anticipe régulièrement.

Le conseil de développement est le lieu de l'ouverture à la société civile, instance d'échanges et de réflexions qui réunit les représentants issus des entreprises, des syndicats, des écoles, des universités, des affaires sociales, du milieu associatif illustrant la diversité des besoins et attentes des occupants du territoire.

C'est un outil de veille qui observe et évalue les politiques publiques menées par les collectivités.

Il peut aussi être porteur d'une réflexion prospective sur les thématiques engageant l'avenir de nos communes.

Nous nous abstiendrons sur la délibération, mais afin d'être positifs malgré tout, nous proposons que le texte qui nous est présenté aujourd'hui soit plutôt considéré comme un canevas sur la base duquel nous allons enfin nous mettre au travail pour construire l'agglomération de demain et dans ce cas, nous serons une force de proposition. Je vous remercie.

M. Béranger. - Mes chers collègues, lorsque la commission du projet a commencé ses travaux, j'y ai découvert l'existence du projet intitulé : la modernité, l'innovation et le bien vivre au quotidien afférent à la communauté d'agglomération Arc de Seine.

Ce document intéressant m'était totalement inconnu jusqu'alors et une rapide enquête non exhaustive auprès de citoyens des communes concernées me fit prendre conscience du caractère confidentiel de ce projet malgré la réelle qualité du document.

Nous devons tirer les enseignements de cette situation sans rechercher de responsabilité afin qu'elle ne se renouvelle pas par la suite.

Le projet, objet de notre première résolution de ce soir, est encore inconnu de nos concitoyens. Il nous appartient, tous autant que nous sommes et quelles que soient nos origines politiques, de faire preuve de pédagogie et de persévérance pour que ce projet inconnu devienne successivement méconnu, connu et enfin reconnu.

Nous nous devons d'accompagner cette évolution de la connaissance de ce projet pour nos concitoyens.

Ce projet d'agglomération est par essence une représentation imaginaire d'un futur commun à construire sur la base d'un diagnostic partagé, réaliste et objectif mu par la volonté de mieux vivre ensemble.

Il s’attache à orienter sans figer ni prédire.

Il détermine les orientations dans des domaines inventoriés en préambule du document.

Comme tous les projets, il est évolutif et le vote de ce soir ne signera donc pas l'acte de décès de la commission du projet d’agglomération. Il suppose donc la mise au point d’un mode d’évaluation de l’évolution de ce projet.

Ce projet est en particulier ouvert à d'éventuelles évolutions de périmètre géographique ou de compétences transférées.

Il est surtout ouvert aux remarques et suggestions de l'ensemble des élus et des habitants qui voudront bien le lire et contribuer à l'améliorer.

Les insatisfactions et les manques que nous pouvons les uns et les autres légitimement ressentir à sa lecture ne doivent pas se transformer en ressentiment rédhibitoire mais, au contraire, induire l'évolution de ce projet car en démocratie, la contradiction a toujours été source de progrès.

Ce projet ne se veut pas politicien. Il faut donc aborder notre vote en conscience et pas en référence à une quelconque consigne.

Nous aspirons tous à ce que notre territoire commun soit vivable, source de développement et d'innovation et progressivement reconnu.

Les déclinaisons de ses trois axes rappelés par M. Badré, selon des critères économiques, sociaux et environnementaux où chacun peut retrouver des valeurs qui lui sont chères, doivent nous permettre d'avancer ensemble pour donner corps à notre communauté.

Si nous n'avons pas cette audace originelle, si nous préférons la méfiance, ou pire encore, la défiance à la confiance mutuelle, ce projet sera lettre morte ou apparaîtra à nos concitoyens comme un improbable catalogue de dispositions techniques et financières n'ayant pour seul but que de faire des économies d'échelle.

Pour créer de la proximité avec nos concitoyens, nous avons eu la bonne idée de choisir comme Président et Vice-présidents de notre communauté, les Maires de nos communes.

Dans cette même mouvance, chacun de nous exerce une seule fonction déclinée en deux mandats. Notre communauté d'agglomération n'a donc pas à devenir le bouc émissaire lointain de nos concitoyens insatisfaits, mais aspire à devenir une communauté de destins à l'intérieur du Grand Paris.

Le futur mode d'élection des représentants de notre assemblée rapprochera encore davantage les futurs élus de leurs électeurs.

Notre communauté d'agglomération est basée sur des mises en commun de moyens et doit donc être fondée sur les valeurs inscrites au fronton de chacune de nos mairies que sont la liberté, l'égalité et la fraternité, valeurs de résistance, auxquelles est adjointe la subsidiarité pour que l'ensemble fonctionne.

Il s'agit dans l'intérêt général d'être partenaires et pas adversaires, le partenariat au sens noble du terme n'abolissant pas les divergences d'approches.

Ce projet est donc l'âme de notre communauté qui doit en premier lieu s'incarner à travers nous, les élus, et prendre corps dans un vote solennel où l'unanimité serait la bienvenue.

C'est un projet où nous devons entraîner chacun de nos concitoyens en leur disant : viens et suis moi.

Cela ne sera possible que si nous avons la sagesse originelle d'aller tous dans la même direction et sans arrière-pensée.

Sachons donc saisir cette occasion de faire communauté afin que notre démarche ne soit pas vaine et que notre projet soit vivant.

Je vous remercie.

M. le Président. - Merci. D'autres demandes de parole ?

M. Badré. - Je remercie très vivement les deux orateurs qui viennent de nous faire partager la passion avec laquelle ils ont essayé d'analyser ce document.

Je note que pour M. Pieuchot, ce document n'est pas complètement nul et que pour M. Béranger, on peut faire encore mieux, mais c'est déjà pas mal. Je ne vais pas en rester là dans ma réponse.

Je me dois de vous montrer que j'ai écouté ce que vous avez dit l'un et l'autre.

Je m'étais gardé en présentant ce projet de toute arrogance, M. Pieuchot. Vous me rappelez à une très grande modestie en m'indiquant que vous, vous savez faire, donc devant vous je ne saurais qu'écouter ce vous dites puisque vous savez faire. Il se trouve que dans ma vie professionnelle, il m'est arrivé déjà de faire ce genre d'exercice, mais probablement pas comme vous, ni dans les mêmes conditions.

Vous nous avez renvoyés par ailleurs à notre ringardise en disant que l'on faisait des trucs, comme on a toujours fait et que ce n'était pas satisfaisant.

J'assume la ringardise, mais j'aimerais vous montrer que c'est une ringardise assez largement tournée vers l'avenir.

Au passage, que vous disiez que le Président de la commission est ringard, j'assume mais, par contre, je ne voudrais pas que le jugement très dur que vous avez porté soit mal vécu par tous ceux qui ont travaillé, l'ensemble de nos conseillers communautaires, l'ensemble des membres du conseil de développement, l'ensemble des agents de nos services qui ont tous, de près ou de loin, contribué à cela et en particulier ceux qui ont plus directement travaillé ont fait un énorme travail. Je les remercie d'autant plus de l'énorme travail qu'ils ont fait que vous avez été un peu dur avec eux.

Vous m'obligez à en rajouter encore dans les remerciements parce qu'ils les méritent et que ce document, contrairement à ce que vous dites, je le trouve bon.

Je reviens sur l'histoire du calendrier. Vous dites : plus d'un an après, c'est long, etc., vous auriez dû le faire en amont.

Je vous défie de me montrer un document qui aille aussi loin et qui ait autant de contenu présenté par une communauté en France moins de 14 mois après sa création.

Je n'en ai jamais vu.

J'ajoute, par ailleurs, que la fusion des communautés, c'est une fusion qui s'est faite rapidement. On a travaillé sur des bases.

Le projet, c'est le projet de communautés fusionnées.

Je me permets de dire, j'en ai quelques souvenirs très précis, que pendant les six mois - même un peu plus - qui ont précédé le 1er janvier 2010, date de la fusion, on a fait un énorme travail d'ingénierie communautaire et financière pour arriver à faire en sorte de partir sur des bases correctes.

Cet énorme travail a débouché, je le dis au passage parce qu'il est bon que nous le sachions, c'est aussi l'identité de notre communauté, nous défrichons dans un certain nombre de domaines, sur un certain nombre d'amendements parlementaires qui donnent maintenant force de loi à la démarche que nous avons suivie qui était innovante sur un certain nombre de sujets.

Ils ont été consacrés par la loi et les autres communautés qui fusionneront pourront s'appuyer de manière exemplaire sur la démarche que nous avons retenue. C'est aussi l'identité de notre communauté que d'ouvrir des voies et d'essayer de défricher pour que les autres communautés qui se constitueront en France ne soient pas obligées de refaire tout le parcours que nous avons fait nous-mêmes.

J'ai personnellement conscience, de manière évidente, de la quantité de travail qui a été fait dans les six mois qui ont précédé la fusion. Du jour où elle a été décidée jusqu'à aujourd'hui où nous présentons le projet, je ne pense pas qu'il était possible d'aller plus vite, plus loin, sauf à bâcler le travail.

Au-delà de cet aspect du calendrier, j'en viens à la spécificité.

On a beaucoup hésité.

Il ne s'agit pas d'un plan, vous dites qu'il n'y a pas de planification. Nous avons écarté l'idée de faire un plan, de faire de la planification, de faire un programme.

Les programmes, on les déroulera année après année ou par espaces de plusieurs années si on le peut, au fur et à mesure des moyens dont nous aurons la certitude de disposer.

Nous sommes dans un avenir totalement incertain.

Nous sommes en train de bâtir, et c'est important, dans le même esprit une programmation pluriannuelle de nos investissements dont le terme n'est pas encore fixé. Je ne sais pas encore ce que seront nos ressources pour 2011. Comment voulez-vous que je dise aujourd'hui : voilà ce que nous ferons en 2014 ? Ce serait parfaitement déraisonnable.

J'entends être, sur cette affaire, parfaitement responsable, comme l'ensemble des membres du bureau. J'indique simplement à cet égard que j'avais demandé au Président que me soit confiées à la fois la délégation du budget et la délégation du projet. Je pense que c'est raisonnable car il faut avoir le souci de vivre chaque année et en même temps de situer ces vies annuelles successives dans une perspective.

Nous avons retenu le projet, dans ce contexte incertain, dans cette phase de démarrage, de fixer les orientations, de donner l'identité de notre communauté, de dire ce qui va la projeter en avant, ce qui va lui donner sa dynamique.

C'est le choix que nous avons fait.

Vous ne le lisez pas comme cela, c'est votre droit politique, mais je voulais, notamment pour tous ceux qui ont travaillé sur le projet, redire combien je leur suis reconnaissant parce qu'après avoir un peu cherché ce qu'était la bonne cote, le bon niveau de précision de ce genre de document qui doit être une carte d'identité lisible très vite par tout le monde, et en même temps un document qui nous projette de façon suffisamment cohérente, concrète et constructive vers l'avenir, je pense que l'on a une cote pas si mauvaise que cela.

Vous me direz que c'est mon job de défendre le document que je vous présente, mais je le fais avec beaucoup de conviction parce que - ceux qui ont travaillé avec moi le savent - on a un peu hésité, on a réfléchi et on a finalement retenu ce parti, après avoir réellement pesé l'intérêt d'un document plus détaillé, mais à ce moment-là moins identifiant ou d'un document plus sommaire, mais qui aurait été peut-être un peu ringard ou un peu facile.

Je pense que finalement, mais on le verra à l'usage, ce document répond assez à l'attente qui est celle qui consistait à définir l'identité de la communauté et à lui donner une dynamique.

J'indique, pour répondre à notre collègue M. Béranger, que nous pensons évidemment faire vivre ce projet. On va le faire vivre.

Ce que nous disons aujourd'hui ne sera probablement plus aussi vrai et pertinent dans 2, 5 ou 10 ans.

Il faudra le faire vivre et voir dans quelles conditions nous pouvons nous appuyer sur ce document pour bâtir nos budgets et nos programmations successives.

Bien sûr, ce sera une référence.

C'est dans cet esprit que la commission du projet - je le dis sous le contrôle de mes collègues et du Président - sera pérennisée avec le souci de faire vivre ce projet et de la même manière le conseil de développement et j'en viens à la question que vous avez posé, M. Pieuchot, sur le conseil de développement. Il sera lui aussi pérennisé et amélioré dans l'esprit de ce dont nous avons besoin pour que nous puissions associer à notre démarche non seulement un conseil politique, mais un conseil de la société civile. C'est cela le rôle d'un conseil de développement.

Je précise sur le conseil de développement, que tout ce que nous avons fait est juridiquement calé.

D'abord, la liste des membres du conseil de développement qui ont travaillé a été arrêtée en mars 2009 par le conseil d'Arc de Seine.

Je rappelle que le conseil de la communauté fusionnée reprenait les acquis venant de l'une ou l'autre des communautés.

Toutes les délibérations antérieures de l'une ou de l'autre restent valables sauf à être modifiées.

Elle n'est donc pas clandestine.

Les noms étaient dans cette liste.

J'aimerais poursuivre... Ce conseil a été visé par la délibération du 24 juin 2010 qui a confirmé que c'est ce conseil d'Arc de Seine qui fonctionnerait pour le compte de GPSO.

Cela a été confirmé par une délibération que vous avez votée, mes chers collègues.

Le support sur ce conseil a une réalité juridique et la liste des personnes constituant ce conseil était publique.

Je précise, sur le fond cette fois et non plus au plan juridique, deux choses. D'abord, nous avons voulu aller vite et vous trouviez que c'était déjà trop long.

On aurait pu dire : on va recréer un conseil réunissant les experts de toutes les communes, etc. Cela aurait rallongé les délais que vous trouviez déjà trop longs.

On avait un conseil qui existait, qui pouvait fonctionner tout de suite. Nous avons choisi de nous appuyer là-dessus parce qu'il n'est pas défendu de temps en temps d'être pragmatique et de regarder les problèmes qui se posent en face parce qu'il y avait quelques difficultés - je n'en dis pas plus - pour que l'on ait un conseil plus représentatif de l'ensemble des communes.

Mais sur le fond et cela me paraît très important, j'aimerais que vous écoutiez ce que je vais dire mon cher collègue, j'ai vu travailler ce conseil sans que jamais aucun de ses membres ne fasse référence à l'origine géographique ou communale qui était la sienne.

Ils ont vraiment travaillé dans un esprit communautaire portant les préoccupations de l'ensemble de notre communauté. Ce n'était pas M. untel de telle commune parlant à Mme untel de l'autre commune.

Que notre conseil communautaire, organe politique, prenne en compte la diversité de nos communes, c'est très bien.

À partir du moment où on s'associe à des experts, qu'ils soient choisis en fonction de leur capacité à prendre en compte la dimension communautaire de notre démarche, je pense que cela c'est important.

J'ajoute très concrètement que ce conseil était présidé par Jean-François Veysset auquel je tiens à rendre hommage ici. Si vous ne le savez pas, il était professionnellement installé à Boulogne-Billancourt avant d'habiter aujourd'hui à Ville-d'Avray.

Un certain nombre des autres membres du conseil avait une résidence dans une de nos villes et une activité professionnelle dans une autre.

Je pense vraiment que la composition qui était celle de ce conseil permettait d'aborder ce que devait être la dynamique collective de notre communauté en dépassant précisément les aspects communaux de la démarche qui nous aurait ramené à de l'intercommunal comme démarche. Je voulais que l'on ait une démarche communautaire. C'est ce qui a été fait.

Nous avions bien sûr le souci, et nous le gardons pour la suite, de faire que progressivement ce conseil colle mieux à la réalité du terrain, mais je pense que, là aussi, si on voulait aller vite et faire bien dans l'esprit communautaire, c'était très bien comme cela. Et je rends à nouveau hommage aux membres du conseil de développement qui nous ont assistés sur tout ce travail.

M. le Président. - Merci Denis.

Cela a été un travail remarquable réalisé par les 21 représentants, 3 représentants pour chacune de nos communes.

Je rappelle que l'opposition était présente.

On avait fait de la place.

Ce travail a été mené de main de maître par Denis Badré.

M. Pieuchot, juste une remarque. On aurait créé GPSO avec notre projet d'agglomération bouclé avant que l'on ne se mette en place, que n'aurions-nous entendu en disant : on nous met devant le fait accompli.

Si l'on fait trop tard, on est critiqué, si on le fait trop tôt, on est critiqué. C'est comme cela.

Le résultat est très positif, même s'il est à améliorer, je suis d'accord avec vous M. Pieuchot et M. Béranger.

Sur le plan juridique, M. Badré a répondu à la lettre de Mme Papy qui m'a réécrit après la réponse à la question orale qu'elle m'avait posée au conseil communautaire du 3 février. Effectivement, M. Badré a donné les éléments de réponse juridiques. Donc, nous sommes absolument dans les clous par rapport à ce conseil de développement communautaire.

Je mets aux voix.

Adopté par 70 voix.

12 abstentions : Mme Claire PAPY, Mme Jocelyne QUONIAM, M. Jacques BLANDIN, M. Bernard JASSERAND, M. Marc FUSINA, Mme Caroline GAUVAIN, M. Laurent PIEUCHOT, Mme Marie-Hélène VOUETTE, M. Marc MOSSE, M. Jean-Michel TISSEYRE, M. Jean-Cyril LE GOFF, Mme Gabrielle SANTARELLI.

M. le Président. - Encore une fois bravo à tous ceux qui ont travaillé sur ce dossier.

II - AGENDA 21 ET PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL - M. GAUDUCHEAU

2 - Approbation du volet communautaire du programme d'actions de l'Agenda 21 et du Plan Climat Énergie Territorial

M. le Président. - Dans la continuité de notre projet d'agglomération, on va franchir une étape supérieure avec l'Agenda 21.

M. Gauducheau. - Merci Monsieur le Président. Mes chers collègues, je ne sais pas si ce sera une étape supérieure, en tous les cas c'est une étape complémentaire.

Je vais essayer, avec mon collègue et ami Christophe Scheuer, parce que nous avons prévu de faire un duo, d'être aussi synthétique que Denis Badré qui vient de nous précéder.

Notre Agenda 21 arrive enfin, après une période de gestation assez rapide puisqu'il avait déjà été amorcé dans le cadre d'Arc de Seine.

Nous avions voulu attendre la fusion de nos deux communautés pour élaborer un Agenda 21 commun.

Notre nouvelle communauté a choisi de décliner le volet opérationnel de son projet d'agglomération en matière de développement durable en adoptant cet Agenda 21.

Il représente à la fois une démarche globale et transversale d'une part, et un programme concret d'actions d'autre part.

Notre communauté d'agglomération et ses 7 villes qui la composent se sont engagées dans cette démarche pour porter un projet territorial de développement durable commun.

Une démarche territoriale co-construite avec les villes qui aboutit sur la base d'une stratégie territoriale commune, à l'élaboration d'un programme d'actions qui comporte plusieurs volets :

- Un volet communautaire, c'est la base de cet Agenda 21, avec des actions relevant des compétences communautaires,
- Des volets communaux avec des actions relevant des compétences communales,
- Un volet partenarial pour ne pas nous en tenir seulement à nos compétences communales et communautaires, mais aussi en y associant des partenaires locaux, associatifs ou des entreprises.

Une démarche pragmatique et évaluable avec un nombre limité d'actions.

J'insiste sur ce point car c'est ce qui a caractérisé la démarche depuis son origine, qui a été confirmé dans le cadre du comité de pilotage, ne pas se lancer dans un premier temps sur un programme trop lourd et trop complexe, mais essayer de cibler des actions précises qui nous paraissent à portée de main, réalisables rapidement et que l'on puisse aussi évaluer.

Donc, une démarche dont le volet énergie-climat constitue le Plan Climat Energie Territorial.

Les communes ont la possibilité de décliner la stratégie territoriale puisque c'était une question qui se posait.

Est-ce que cet Agenda 21 ne sera vu, pensé et mis en œuvre que sur le plan de la communauté ?

Vous avez vu qu'une partie de l'action et de la déclinaison peut se faire au niveau communal et même doit se faire au niveau communal.

Chaque commune à la possibilité de décliner sa stratégie de développement durable en rapport bien sûr avec l'Agenda 21 communautaire.

Chaque ville dispose de tous les éléments issus du diagnostic et des ateliers de concertation pour établir son programme d'actions, en fonction de ses compétences et de son patrimoine, dans le cadre des axes stratégiques définis en commun.

Chose intéressante, les villes peuvent bénéficier de l'assistance du bureau d'étude qui nous a assisté dans l'élaboration de cet Agenda 21.

On verra juste après cette délibération, les modalités pratiques pour conventionner entre la communauté d'agglomération et les communes de telle sorte que chacune puisse avoir recours aux prestations de la société INDDIGO, sachant que ce sera, bien entendu, à la charge de chacune des communes.

La démarche a été conduite par le comité de pilotage Agenda 21 composé de représentants des 7 villes. Je le fais comme mon cher Denis l'a fait tout à l'heure, j'insiste beaucoup sur la participation très active et l'investissement personnel des membres du comité de pilotage.

Je voudrais saluer particulièrement :

- Christophe Scheuer qui est, je le rappelle, conseiller communautaire délégué à l'Agenda 21 et qui a pris une large part à l'animation du comité de pilotage, un membre très actif et fort de propositions,
- Christine Bruneau et Vincent Graffin pour Boulogne-Billancourt,
- Marie-Odile Grandchamp pour Chaville,
- Marianne Buhler pour Issy-les-Moulineaux,
- Denis Larghero pour Meudon,
- Pascale Flamant pour Sèvres,
- Bertrand Voisine pour Vanves,

- Anne Cans pour Ville-d'Avray.

Ce n'est pas simplement une liste pour faire plaisir à nos collègues qui viennent d'être cités, mais j'insiste véritablement pour dire que c'était un apport majeur de compétences respectives des uns et des autres qui nous a permis d'avancer, je ne dirai pas au pas cadencé, mais en quelques mois pour aboutir à un Agenda 21 qui nous paraît largement opérationnel.

Une démarche particulièrement concertée. Il faut donc remercier les partenaires qui nous ont accompagnés. Je les cite :

- La région Île-de-France,
- L'État par l'intermédiaire de la DRIEE (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie d'Île-de-France),
- Le département des Hauts-de-Seine,
- L'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie).

La concertation, puisque c'est une phase importante de l'élaboration d'un Agenda 21, auprès des partenaires institutionnels et des représentants de la société civile a eu lieu au mois de juin 2010 en deux phases :

- Avec l'organisation d'un Forum Agenda 21, le 11 juin à Boulogne-Billancourt, qui a permis de partager les résultats du diagnostic et de définir les enjeux prioritaires du territoire. Je crois qu'un grand nombre d'entre vous ont pu y participer et contribuer,
- L'organisation dans la foulée de 6 ateliers thématiques pour déterminer les actions à mettre en œuvre.

Dernière phase de consultation, une consultation des habitants à travers une enquête Agenda 21 publiée dans l'ensemble des bulletins municipaux au mois de décembre 2010.

Je crois que, de mémoire, nous avons eu 600 réponses à ce questionnaire.

C'est pas mal. On aurait pu espérer d'avantage, mais on sait ce que nous réserve ce genre de démarche, c'est souvent le cas.

Les priorités des habitants sur la mise en œuvre du développement durable du territoire ont été :

- La protection des ressources naturelles (81,7 % des répondants la considèrent comme « tout à fait prioritaire »,
- Le maintien des commerces de proximité (74,2 %),
- Le renforcement de l'offre de transport en commun (74,1 %),
- La préservation et le renforcement de la qualité des équipements et des services publics adaptés aux besoins des habitants (70,6 %),
- La maîtrise de la consommation d'espace liée à l'urbanisation (70 %),
- La meilleure prise en compte des personnes fragiles (personnes âgées, frappées de handicap, isolées) à hauteur de 60, 3 %.

Voilà, de façon un peu globale, les orientations majeures de cet Agenda 21.

Je vais, Christophe, te laisser la parole pour préciser le contenu de notre programme d'actions.

M. Scheuer. - Comme l'a évoqué M. Gauducheau, 40 actions ont été retenues et articulées autour de 5 grands axes pour former le volet communautaire de l'Agenda 21 et du Plan Climat Energie Territorial qui va avec. Un 6ème axe sera développé pour former le volet interne et exemplaire du programme d'actions de GPSO.

Axe 1 : Contribuer localement à relever le défi du changement climatique

Il recouvre les actions développées autour des thématiques de l'énergie et des déplacements et constitue le cœur du Plan Climat.

Sur cet axe, nous avons 11 actions.

Je ne vais pas toutes les citer car ce serait trop long, mais certaines sont particulièrement importantes, notamment :

Action n° 3 : élaborer une charte intercommunale de l'éco-construction. Là, nous avons défini notre Agenda 21, mais il va falloir maintenant travailler sur de nombreux sujets pour les mettre en œuvre, comme mettre également en œuvre un programme de réduction des consommations énergétiques du patrimoine urbain,

Action n° 6 : poursuivre les opérations en faveur des économies d'énergie dans l'habitat, ce que nous faisons déjà depuis quelque temps, mais que nous allons essayer de renforcer,

Action n° 10 : élaborer et mettre en œuvre le schéma directeur des liaisons douces.

Axe 2 : Préserver l'environnement et le cadre de vie

Comme l'a rappelé M. Gauducheau, c'est la première priorité qu'ont fait ressortir les habitants dans le petit questionnaire qu'on leur avait proposé.

L'enjeu des actions de cet axe est de préserver et de valoriser le patrimoine naturel existant d'une part, et de limiter les risques et nuisances susceptibles de mettre en danger le cadre de vie des habitants, d'autre part.

Il y a 12 actions qui commencent par l'approfondissement de la connaissance de la biodiversité locale et la sensibilisation des acteurs. Ensuite, élaborer un réseau écologique communautaire, etc. Je ne vais pas toutes vous les citer.

Un point important - je sais que les Sévriens y sont particulièrement attachés - c'est gérer la source des eaux pluviales et limiter les sources de pollution des milieux urbains et naturels.

Différents plans de prévention sont à mettre en place comme la prévention du bruit dans l'environnement, mettre en œuvre aussi le Programme Local de Prévention des Déchets dont on reparlera tout à l'heure.

Enfin, aménager durablement le territoire communautaire.

Axe 3 : Poursuivre un développement économique durable et équilibré

Il comporte 6 actions. Il s'agit de s'appuyer sur les compétences et l'expérience des grandes entreprises du territoire, de soutenir l'activité des TPE/PME et de favoriser l'insertion sociale par l'emploi.

Je ne vais pas citer les 6 actions.

Axe 4 : Garantir le « Bien vivre ensemble »

Ce sont 7 actions où GPSO souhaite agir dans les domaines de l'habitat, de la culture, du sport et de l'espace public.

Cela inclut le futur programme local de l'habitat du territoire parce que nous avions 2 PLH et ils doivent être fondus en un seul, et engager des opérations exemplaires en matière d'habitat, favoriser le maintien à domicile des personnes âgées ou frappées de handicap et améliorer l'accessibilité de l'espace public aux personnes à mobilité réduite.

Nous avons un programme important.

Axe 5 : mobiliser les habitants et les acteurs locaux autour de la dynamique de développement durable de l'Agenda 21

Ce sont 4 actions pour essayer de faire en sorte d'engager le plus d'acteurs possibles dans des changements globaux de comportement, de consommation et de production des biens.

Axe 6 : Faire de Grand Paris Seine Ouest une institution exemplaire

GPSO s'engage à montrer l'exemple et pour ce faire, à être exemplaire dans ses pratiques, son fonctionnement et la gestion de son patrimoine.

GPSO va élaborer son Plan d'Administration Durable dans le courant de l'année 2011 autour de 4 grandes orientations :

- Améliorer la gestion de notre patrimoine,
- Fournir des emplois de qualité pour les agents acteurs du changement,
- Mettre en œuvre un fonctionnement éco-responsable de l'institution,
- Développer une politique durable d'achats.

Nous avons prévu et proposé au bureau communautaire que l'Agenda 21 soit présenté à l'occasion d'un parcours itinérant composé de 7 étapes que l'on a appelé le rallye du développement durable.

Ce rallye est symbolisé par un bus aux couleurs de l'Agenda 21 qui apporte à chaque ville l'expo mobile sur l'Agenda 21. À ces occasions, le document grand public, pas le document technique que vous avez, du volet communautaire de l'Agenda 21 sera mis à la disposition des habitants et sera également téléchargeable sur le site Internet de GPSO.

La première étape du bus Agenda 21 a eu lieu samedi matin dernier à Sèvres et a accueilli pas mal de monde.

L'Agence Locale de l'Energie était également présente pour présenter les résultats de la thermographie aérienne.

Je crois que les conseillers ont été bien sollicités.

Ensuite, les autres dates sont les suivantes :

- Samedi 2 avril à Chaville
- Dimanche 3 avril à Ville-d'Avray
- Samedi 9 avril à Vanves
- Dimanche 10 avril à Meudon-la-Forêt
- Dimanche 15 mai à Boulogne-Billancourt
- Dimanche 22 mai à Issy-les-Moulineaux

Avant de repasser la parole à Bernard, je voulais aussi remercier toutes les personnes de l'administration et deux personnes en particulier, Valérie Lenain et Cyril Peyroux qui ont vraiment été très efficaces à nos côtés.

Il faut remercier tous les membres de l'administration des différentes villes qui accompagnaient leurs élus à chacune des réunions et qui étaient vraiment très porteurs de bonnes idées.

Mme Santarelli. - Monsieur le Président, chers collègues, nous sommes heureux d'avoir à voter l'Agenda 21 de notre communauté d'agglomération.

Il est à la fois le point d'aboutissement d'un long travail sensiblement retardé par la fusion de nos deux communautés d'agglomération et un point de départ.

Nous félicitons les services pour la clarté et l'aspect attrayant du document qui nous est remis.

D'abord quelques remarques à propos des enjeux posés dans le diagnostic que globalement nous partageons.

- Une nécessaire réponse locale aux enjeux globaux du réchauffement climatique.

Sur ce point, nous regrettons qu'il ne soit pas question d'adaptation au changement climatique en anticipant, par exemple, le risque de canicule et surtout le risque de cru de la Seine.

- Un développement solidaire au profit des habitants et en cohérence avec les territoires environnants

Il nous semble qu'il faille porter la solidarité plus loin que les territoires voisins, penser notamment à contribuer à l'effort que la région Île-de-France doit faire pour construire des logements, des logements sociaux en particulier, penser aussi à tout ce qui concerne les transports et dont la frontière dépasse infiniment le territoire de l'agglomération.

Quant au point 5 du diagnostic qui souligne une nécessaire implication des acteurs locaux et un renforcement de la synergie avec les villes, nous le partageons pleinement, mais nous trouvons que jusqu'à présent, les acteurs locaux n'ont pas été suffisamment pris en compte dans les premières phases de l'élaboration de cet Agenda 21 qui vient trop exclusivement d'en haut. Je veux parler de l'institution assistée par des experts qualifiés, bureau d'études et services qui, bien sûr, connaissent leur métier.

Si le Forum de concertation de juin et les ateliers thématiques qui se sont tenus fin juin-début juillet ont apporté beaucoup d'idées malgré la trop faible participation de la société civile, sans doute insuffisamment informée ou peu disponible dans les créneaux horaires de déroulement de nos échanges, les quelques associations présentes qui ont enrichi la réflexion ne sont quasiment pas citées comme partenaires possibles et souhaitables dans les 40 fiches actions qui constituent les propositions au service des 6 grands axes que décline l'Agenda 21 de GPSO.

Or, chaque fois qu'il est question de sensibilisation, d'information mais aussi de formation, si nous voulons effectivement que de nouveaux comportements naissent et se développent, nous devons nous appuyer sur tous les acteurs de terrain et donc aussi sur le riche tissu associatif de notre agglomération.

Seule la Ligue pour la Protection des Oiseaux est nommément citée comme partenaire dans le champ de la sauvegarde de la biodiversité. Je n'ai rien contre elle, au contraire, je trouve que c'est remarquable, mais toutefois c'est un peu juste.

Nous souhaitons qu'il soit fait appel à toutes les associations intervenant dans notre territoire sur les sujets que traite l'Agenda 21. Elles sont capables de porter avec GPSO les nombreuses actions décrites.

Je redis donc notre désir que sur cet important dossier qui engage bien plus que l'avenir de nos territoires, un travail suivi soit conduit avec les associations citoyennes qui contribueront, elles aussi, à mobiliser le plus possible les citoyens aux enjeux du développement durable.

Ces partenariats passent, bien sûr, par un soutien réel des associations, je veux dire par l'attribution de subventions qui leur permettent de mener à bien les missions qu'elles se sont fixées.

Je ne dirai rien de l'enquête de consultation réalisée auprès des habitants dont l'efficacité ne nous a pas convaincus.

Vous venez de donner le chiffre de 600 réponses.

Je trouve que c'est bien peu par rapport à l'étendue de notre agglomération.

On peut s'interroger sur la méthode utilisée, sur le que fait les bulletins municipaux ne soient pas le lieu peut-être le plus adapté. Ils sont souvent chargés de quantités d'informations importantes, et je pense que ce n'est pas le meilleur moyen pour intéresser le citoyen à cette question et lui demander les réponses.

Après le diagnostic, nous avons un programme pour 3 ans (2011 - 2013) avec 6 axes déclinés en 40 fiches budgétisées et évaluables.

Plusieurs de ces actions sont déjà engagées dans différents domaines. C'est normal, l'Agenda 21 est une démarche transversale. Ce qui l'est moins, c'est la part énorme que prennent dans le budget de l'Agenda 21 ces actions qui auraient eu lieu de toute façon.

Restera-t-il des financements suffisants pour les autres actions ?

À propos des fiches actions ayant les budgets les plus importants, vient en tête la gestion des déchets. Derrière cette appellation se trouve la collecte pneumatique des déchets. Je crois qu'il faut

veiller à ce que cette innovation technologique coûteuse ne dispense pas de réduire les déchets. Or, les indicateurs de réalisation ne sont pas significatifs sur cet aspect du sujet.

Vient ensuite le renouvellement de l'éclairage public déjà commencé. Là encore, il faut veiller à ce que le programme déjà bien engagé aboutisse à de réelles économies d'énergie et à une diminution des pollutions lumineuses. Là encore, les indicateurs de réalisation n'en disent rien. Ils restent exclusivement quantitatifs.

Autre budget très important, celui qui concerne le fait de limiter les sources de pollution des milieux urbains et naturels. Il s'agit, en fait, du schéma directeur d'assainissement. Il n'est pas dit un mot, dans cette fiche, sur les crus de la Seine. C'est pourtant un risque bien réel lié au changement climatique. Il est vrai que l'aménagement des berges de Seine relève du département, que ce conseil communautaire a soutenu lors de notre première réunion ici, ce que nous avions refusé de faire.

L'engagement d'opérations exemplaires en matière d'habitat dispose aussi d'un budget important.

On trouve beaucoup de choses sous ce titre un peu fourre-tout - ce n'est pas une critique de dire qu'il est fourre-tout, mais c'est parce qu'il y a vraiment beaucoup d'actions - la lutte contre la précarité énergétique, ce dont nous nous félicitons, l'amélioration du parc existant ainsi que les maisons relais, résidences sociales pour hébergement, résidences pour étudiants, foyers de jeunes travailleurs, logement à vocation sociale ou très sociale.

Tout cela est important, mais c'est beaucoup pour un budget de 10,5 M€ sur 3 ans. Ce budget sera-t-il suffisant pour honorer tous ces points ?

Les indicateurs de réalisation de cette fiche action sont intéressants, mais nous aurions souhaité aussi voir y figurer l'amélioration de l'efficacité énergétique des logements, recoupant le même thème d'action concernant la poursuite d'opérations en faveur des économies d'énergie dans l'habitat.

Nous savons que les services travaillent sur ce sujet pour les copropriétés. C'est très utile, c'est bon pour les budgets des habitants, bon pour l'emploi et bon pour la planète. Si le budget pour les résidences individuelles est proposé, celui concernant les copropriétés reste à déterminer. Nous souhaitons qu'il soit conséquent pour accompagner cet effort.

Nous regrettons enfin un manque d'ambition pour relever les défis de la raréfaction des sources d'énergie non renouvelables et anticiper le changement climatique en réduisant nos émissions de gaz à effets de serre.

Le Plan Climat-Energie Territorial proposera-t-il d'autres actions ?

Pour les transports, s'il faut saluer le recrutement d'un chargé de mission pour le plan de déplacements et les efforts mentionnés pour mettre en place un réseau de transports de proximité efficace à l'échelle communautaire, le budget confortable pour deux aménagements ponctuels, la gare de Meudon - Val Fleury et le lien entre le quartier des Epinettes et la gare RER d'Issy, solution attendue par les habitants depuis plus de 30 ans, le schéma directeur des liaisons douces avance avec une lenteur de tortue et un budget dérisoire.

Pour les économies d'énergie dans les bâtiments, les actions sont intéressantes mais il faut toucher aussi les copropriétés et le parc social.

C'est à l'étude et c'est tant mieux.

Mais, notre Agenda 21 est franchement insuffisant pour la production d'énergies renouvelables, les actions envisagées se limitant aux particuliers. Il faut aussi viser les immeubles et les espaces publics.

Je ne voudrais pas passer sous silence la question de l'insertion par les métiers de l'économie sociale et solidaire. Toutefois, la fiche qui traite de cette question est ambiguë dans ces formulations. Elle parle davantage d'accompagner des entreprises classiques que de la création d'un vrai secteur d'économie sociale et solidaire. Elle omet l'objectif de création d'emplois verts et celui de l'insertion.

Nous voterons ce texte qui constitue pour nous un point de départ intéressant mais qui devra être amélioré.

Je vous remercie.

M. le Président. - Merci Mme Santarelli.

M. Béranger. - L'Agenda 21 est une démarche désormais courante ayant comme finalité d'élaborer un programme d'actions significatives de développement durable pour notre siècle qui entame sa deuxième décennie avec des propositions dans les domaines économiques, sociaux et environnementaux.

Ce type de démarche est le résultat d'une prise de conscience considérant comme une urgence sanitaire et sociale la préservation de notre planète et de notre milieu de vie.

À l'échelle de notre communauté d'agglomération, cette démarche est déclinée en 6 axes inventoriés dans la présente résolution.

Ces axes consensuels pouvant néanmoins apparaître angéliques auront besoin d'être approfondis et précisés de manière pédagogique pour accueillir leur pleine et entière signification.

Un agenda étant par définition un ensemble de rendez-vous planifiés, notre démarche doit donc se fixer des objectifs réguliers de plus en plus ambitieux, échéancés dans le temps.

Il faudra en particulier intégrer dans notre réflexion les nouvelles préconisations de la RT 2012 et affirmer notre volonté de lutter contre la précarité énergétique.

Il faudra fiscalement inciter de manière significative nos concitoyens à adopter les énergies renouvelables, les collectivités publiques se devant d'amorcer la fabrication industrielle qui induira la réduction des coûts pour les particuliers.

Il faudra, enfin, améliorer régulièrement notre cycle de gestion des eaux.

En matière de développement durable économique, il nous faudra favoriser l'offre de service aux habitants par l'accompagnement du secteur artisanal et notamment l'aide au commerce de bouche de proximité.

Il serait également pertinent d'instaurer un *Small Business Act* communautaire favorisant par une fiscalité incitative l'insertion sociale par l'emploi.

Concernant le « bien-vivre ensemble », les opérations exemplaires en matière d'habitat ne devront pas seulement être de bonne qualité environnementale, mais également mettre en évidence le côté social du développement durable.

Le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées pourra se faire à travers des opérations de type PLAI ou des opérations emplois à petits revenus avec des habitations adaptées au logement intergénérationnel.

Il nous faudra également définir clairement la place que nous voudrons donner à la voiture, car même l'émergence à moyen terme d'une voiture propre ne saurait résoudre le problème des embouteillages, peu compatibles avec la notion développement durable.

La mobilisation des habitants et des acteurs locaux devra se faire de manière continue et dans la durée, contrairement à la consultation de juin dernier dont la faible durée a sans doute contribué à limiter le nombre de réponses.

Concernant l'exemplarité de notre communauté d'agglomération, le plan d'administration durable devra, de fait, être plus qu'un engagement de bonne conduite environnemental et civil et comporter en particulier une politique de ressources humaines comportant une formation de conseils en mobilité durable.

Concernant enfin le rallye du développement durable, il est décevant de constater que le thème de l'aménagement du territoire et de la cohésion sociale ne mobilise qu'une seule étape.

En résumé, le volet communautaire de l'Agenda 21 comporte des intentions louables et des mesures significatives qui nous permettent de le soutenir par encouragement plus que par ferveur, car cet agenda n'est pas encore pleinement à la hauteur des réels enjeux du développement durable.

Par la pédagogie, par l'innovation, en favorisant la recherche, par la concertation et par l'adaptation aux évolutions technologiques, il nous faudra aller progressivement et régulièrement plus loin dans ce combat pour la préservation de notre milieu naturel, enjeu majeur du XXIe siècle.

Cet Agenda 21 évolutif par nature devra s'attacher à déterminer et programmer les échéances pertinentes capables de répondre au mieux et au plus tôt à cet enjeu.

Je vous remercie.

M. le Président. - Y a d'autres demandes de parole ?

M. Gauducheau. - Je remercie les intervenants qui nous ont tenus des propos plutôt positifs, du moins c'est ainsi qu'il faut les prendre.

Bien loin de moi et de l'ensemble des membres du comité de pilotage, de dire que nous avons la conviction d'avoir fait un travail parfait, complet et qui pourra durer ainsi pendant de longues années.

Je crois que tout cela a déjà le mérite d'exister. Ce n'était pas facile. J'attire tout de même votre attention sur le fait que ce ne sont pas seulement les élus qui doivent enrichir ou qui ont réalisé cet Agenda 21.

Depuis l'origine, c'est une démarche collective, partagée. J'ai cité tous ceux qui ont été associés à cette démarche.

En réalité, la communauté d'agglomération a mis en œuvre les orientations et les préconisations des publics que nous avons rencontrés et qui ont participé aux échanges.

On peut toujours regretter qu'il n'y en eût pas d'avantage, que les habitants ne soient pas suffisamment mobilisés, mais c'est vrai qu'il faut avancer et en tous les cas ce qui a été proposé est le résultat de cette démarche de consultation, de concertation.

Il aurait été malhonnête de notre part de mettre en œuvre un Agenda 21 qui ne serait pas l'illustration des éléments que nos populations ou les personnes qui ont été consultées, les différents partenaires, associatifs, entreprises, nous ont apporté.

J'insiste aussi sur cet aspect qui me paraît important.

Je voudrais ajouter - cela a été largement souligné par Christophe et moi-même dans l'exposé qui a été fait - que l'Agenda 21 dont on parle est l'Agenda 21 communautaire, mais il y a une dimension majeure : l'Agenda 21 communal.

Là, vous avez aussi les uns et les autres votre rôle à jouer dans chacune des collectivités pour venir apporter votre pierre à l'édifice global et aussi parce que chacun a ses spécificités, chacun a ses particularités et je dirais même ses sensibilités.

Ce sera donc à chacune des communes d'apporter la touche plus particulière qu'elle voudra donner à son Agenda 21.

Vous avez parlé de l'enquête.

Je l'ai dit, moi aussi, je ne peux pas me réjouir de dire que nous avons un bassin de vie de 300 000 habitants et que nous avons récupéré 600 réponses.

En général, quand on fait une enquête, c'est toujours sur la base d'environ 1 000 réponses pour avoir à peu près une enquête assez représentative. On pourrait dire que, 600, c'est peut-être insuffisant.

Malgré tout, ce sont 600 personnes qui ont pris la peine de nous retourner le questionnaire.

Pourquoi un questionnaire inséré dans les publications municipales ? Simplement parce que c'était aussi un aspect de coût. Nous avions envisagé au niveau du comité de pilotage de faire un document spécifique. Le mettre dans l'ensemble des boîtes à lettres des foyers des habitants de la communauté d'agglomération, cela représentait un coût considérable.

Nous avons préféré utiliser ce support qui est quasiment un support pour chacun des ménages puisque les publications municipales sont distribuées dans chaque foyer, en se disant que c'est moins coûteux et que cela doit suffire en termes de retour.

Maintenant, le résultat est ce qu'il est.

Il faut peut-être aussi créer une habitude de consultation des habitants au travers des publications municipales, mais les populations ne s'approprient pas encore totalement cet outil.

Je crois que c'est Mme Santarelli qui a parlé de la collecte, de l'éclairage public.

C'est vrai qu'il faut aller vers les orientations nouvelles.

Nous qui sommes peut-être plus sensibilisés que nos populations, avons bien conscience des efforts ou des choix qui peuvent être faits dans ces domaines pour responsabiliser davantage, pour revenir en arrière sur le confort aujourd'hui donné mais qui a un coût énergétique et financier.

Tout cela ne peut pas se décréter comme cela.

Tout cela nécessite du temps, de la pédagogie, de la communication, de l'information. C'est un travail important à mener qui nous permettra d'être beaucoup plus performants sur ces domaines puis, surtout, comme vous l'avez dit, de prévoir l'évaluation. Nous l'avons déjà prévu dans la démarche.

Voilà les éléments que je pouvais apporter sur ce qui a été dit. Je salue tous ceux qui ont contribué à la mise en oeuvre de cet Agenda 21. Ce n'était pas une démarche facile.

Il faut avoir la capacité de synthétiser.

Ce n'est pas toujours simple de se limiter en se disant que nous n'avons peut-être pas fait le tour de tout ce qui est possible, mais nous nous engageons à mettre en œuvre ce qui a été retenu. Voilà ce qui me paraît essentiel.

M. le Président. - Merci M. Gauducheau.

Je mets aux voix.

Adopté à l'unanimité.

3. Approbation du principe et des projets de conventions de remboursement des sommes dues par les communes dans le cadre de l'élaboration des volets communaux de l'Agenda 21 territorial

M. Gauducheau. - Il s'agit de se mettre d'accord sur le principe de convention pour chacune des communes leur permettant de décliner l'Agenda 21 et de bénéficier des services du bureau d'études INDIGGO qui nous a accompagnés dans la démarche globale Agenda 21.

M. le Président. - Merci. Avez-vous des questions ?

Je mets aux voix.

Adopté à l'unanimité.

III - ADMINISTRATION - M. BAGUET

4 - Communication sur les travaux effectués par la commission consultative des services publics locaux au cours de l'année 2010

M. le Président. - Quelques petits points sur l'administration. D'abord, communication sur les travaux effectués par la commission consultative des services publics locaux au cours de l'année 2010.

(Présentation par M. le Président.)

M. le Président. - Y a-t-il des questions ?

M. Blandin. - En fait, nous prenons acte de cette délibération.

Nous exprimons le souhait que cette commission qui a en charge les services publics locaux s'interroge parfois de façon plus critique, compte tenu de la taille critique justement de la masse que représente maintenant notre communauté, sur le choix à faire entre une régie ou une prestation directe de la communauté par rapport à une délégation à un prestataire externe.

Je vous en remercie.

M. le Président. - Merci. D'autres interventions ?

C'est une communication. Nous en prenons acte conformément au code général des collectivités territoriales.

Il est pris acte de la communication relative aux travaux effectués par la commission consultative des services publics locaux de la communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest au cours de l'année 2010.

5 - Désignation de représentants associatifs de la commission consultative des services publics locaux

(Présentation par M. le Président.)

M. le Président. - Y a-t-il des observations ?

Je mets aux voix.

Le Conseil désigne par 71 voix Mme BEUZIT, représentante titulaire de l'association Forum Universitaire de l'Ouest Parisien, et Mme BELLEVAL, représentante suppléante de ladite association, pour siéger au sein de la commission consultative des services publics locaux de la communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest.

12 abstentions : Mme Claire PAPY, Mme Jocelyne QUONIAM, M. Jacques BLANDIN, M. Bernard JASSERAND, M. Marc FUSINA, Mme Caroline GAUVAIN, M. Laurent PIEUCHOT, Mme Marie-Hélène VOUETTE, M. Marc MOSSE, M. Jean-Michel TISSEYRE, M. Jean-Cyril LE GOFF, Mme Gabrielle SANTARELLI.

6 - Modification des délégations du conseil de communauté au bureau et au Président

(Présentation par M. le Président.)

M. Blandin. - Nous avons émis à plusieurs reprises des remarques et critiques sur le fonctionnement de notre communauté. C'est une explication de vote. Nous voterons contre cette délibération.

M. le Président. - Pas d'autres demandes de parole ?

Je mets aux voix.

Adopté par 71 voix.

12 votes contre : Mme Claire PAPY, Mme Jocelyne QUONIAM, M. Jacques BLANDIN, M. Bernard JASSERAND, M. Marc FUSINA, Mme Caroline GAUVAIN, M. Laurent PIEUCHOT, Mme Marie-Hélène VOUETTE, M. Marc MOSSE, M. Jean-Michel TISSEYRE, M. Jean-Cyril LE GOFF, Mme Gabrielle SANTARELLI.

7 - APPROBATION D'UN AVENANT À LA CONVENTION PASSÉE AVEC LE PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE POUR LA TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

M. le Président. - Je vous demande l'autorisation d'étendre la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité à tout ce qui concerne les arrêtés des Ressources Humaines.

Y a-t-il des questions ?

Je mets aux voix.

Adopté à l'unanimité.

8 - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT TITULAIRE ET D'UN REPRÉSENTANT SUPPLÉANT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION AUPRÈS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA VALLÉE DU RU DE MARIVEL (SIAVRM) EN REMPLACEMENT DE M. MARC BARRIER ET MME ANNE CANS

(Présentation par M. le Président.)

M. le Président. - Y a-t-il des observations ?

Je mets aux voix.

Le Conseil désigne à l'unanimité, par 83 voix, en tant que déléguée titulaire Mme Anne CANS et en tant que délégué suppléant M. Marc BARRIER.

8 BIS - DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION AUPRÈS DES SYNDICATS MIXTES SYELOM, SMIRTOP ET AUTOLIB' AINSI QU'AUPRÈS DE L'ASSOCIATION SYNCOM

M. le Président. - C'est la conséquence des modifications des délégations à Boulogne-Billancourt. Les adjoints compétents en matière d'espaces publics, de transport et de sécurité sont concernés.

Je vous propose de modifier ces représentants.

- SYELOM : déléguée titulaire : Mme Belliard
- SMIRTOP : déléguée suppléante : Mme Bruneau
- Autolib' : déléguée titulaire : Mme Bruneau et déléguée suppléante : Mme Belliard
- SYNCOM : déléguée :Mme Belliard

Y a-t-il des questions ?

Je mets aux voix.

Déléguées élues par 71 voix.

12 abstentions : Mme Claire PAPY, Mme Jocelyne QUONIAM, M. Jacques BLANDIN, M. Bernard JASSERAND, M. Marc FUSINA, Mme Caroline GAUVAIN, M. Laurent PIEUCHOT, Mme Marie-Hélène VOUETTE, M. Marc MOSSE, M. Jean-Michel TISSEYRE, M. Jean-Cyril LE GOFF, Mme Gabrielle SANTARELLI.

IV - COMMANDE PUBLIQUE - M. KOSCIUSKO-MORIZET

9 - Publication de la liste des marchés publics conclus en 2010

M. le Président. - Vous avez un document à part.

(Présentation par M. Kosciusko-Morizet.)

M. le Président. - Y a-t-il des questions ?

Le Conseil prend acte de la liste des marchés conclus par la communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest au cours de l'année 2010.

Le Conseil prend acte de la publication de cette liste sur le site Internet de la communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest et par voie d'affichage administratif sur l'ensemble du territoire communautaire.

V - CULTURE - M. GUILLET

10 - Transfert sur l'Île Seguin du conservatoire à rayonnement régional de Boulogne-Billancourt

M. le Président. - Nous passons à la Culture. M. Guillet.

M. Guillet. - C'est une série de délibérations qui ne devrait pas poser de problème particulier.

(Présentation par M. Guillet.)

Mme Vouette. - Nous sommes un peu surpris par cette délibération parce qu'on a déjà évoqué cette question au Conseil municipal de Boulogne-Billancourt.

Vous nous aviez promis que l'on débattrait un jour sérieusement sur cette question. Je ne me souviens pas que le débat ait eu lieu. Je ne suis pas certaine qu'il y ait eût des actions de concertation avec les associations des familles boulonnaises, je peux même dire que non.

Il s'agit, entre autres, de commencer à payer des études pour déplacer le conservatoire sur l'Île Seguin.

Si l'on commence à payer des études, il est clair que vous prendrez la décision de déplacer le conservatoire, c'est-à-dire que le conservatoire qui est aujourd'hui en centre-ville se trouvera excentré sur l'Île Seguin, et que la plupart des familles vont devoir emmener leurs enfants pour des cours de musique et de danse là-bas. Or, pour les cours de musique, il faut bien souvent porter un instrument sur une Île Seguin mal desservie. Ce sera de toute façon très loin. Nous n'en voyons vraiment pas l'intérêt pour la population boulonnaise. Nous ne pouvons pas l'accepter.

M. Marseille. - Puisque le Président Guillet a bien voulu rappeler dans l'énoncé le rôle du Conseil général dans ce projet, je voudrais dire que, dans son discours, aujourd'hui, le Président du Conseil général a rappelé l'intérêt du Conseil général et son intérêt pour les travaux concernant l'Île Seguin et l'implication du Conseil général dans ces différents projets.

Au moment où vous évoquez ces sujets, je vous confirme, Monsieur le Président, le soutien du Conseil général.

M. le Président. - Pas d'autres demandes d'intervention ?

Juste un mot, Mme Vouette, parce que nous n'allons pas reprendre un débat que nous avons eu, ici, à de nombreuses reprises au sein du Conseil municipal.

Je dirai simplement que les associations des parents d'élèves et les associations représentatives des élèves, ont participé à plusieurs réunions que j'ai moi-même présidées dans la salle des commissions à côté.

Je vous assure que ce n'est pas un projet qui se fait en catimini et le directeur du conservatoire, M. Louvier, prend suffisamment de temps pour discuter avec les uns et les autres sur l'intérêt de transférer le conservatoire et surtout de lui donner un nouveau souffle et une nouvelle dimension.

Cette délibération permet de lancer des études communes avec le Conseil général.

Il faudra bien articuler la gestion justement des plateaux, entre l'organisation du Conseil général et celle du conservatoire à rayonnement régional qui, je vous le rappelle aussi, accueille le pôle supérieur d'enseignement artistique dont on parlera tout à l'heure.

Je mets aux voix.

Adopté par 69 voix.

2 votes contre : M. Jean-Pierre FOURCADE, M. Gérard ASKINAZI.

12 abstentions : Mme Claire PAPY, Mme Jocelyne QUONIAM, M. Jacques BLANDIN, M. Bernard JASSERAND, M. Marc FUSINA, Mme Caroline GAUVAIN, M. Laurent PIEUCHOT, Mme Marie-Hélène VOUETTE, M. MARC MOSSE, M. Jean-Michel TISSEYRE, M. Jean-Cyril LE GOFF, Mme Gabrielle SANTARELLI.

11 - CESSION À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA PROPRIÉTÉ BÂTIE COMMUNALE SITUÉE 17-21, RUE SOLFÉRINO À VANVES EN VUE DE LA CONSTRUCTION D'UN CONSERVATOIRE

M. le Président. - Nous passons de Boulogne-Billancourt à Vanves. M. Guillet.

(Présentation par M. Guillet).

M. le Président. - Y a-t-il des questions ?

Je mets aux voix.

Adopté à l'unanimité.

12 - DEMANDE DE SUBVENTION AU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION POUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL DE BOULOGNE-BILLANCOURT ET DES CONSERVATOIRES À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL D'ISSY-LES-MOULINEAUX, MEUDON ET VILLE-D'AVRAY

(Présentation par M. Guillet.)

M. le Président. - Y a-t-il des questions ?

Je mets aux voix.

Adopté à l'unanimité.

M. Guillet. - En général les demandes de subventions sont votées à l'unanimité.

13 - APPROBATION DES TARIFS DES CONSERVATOIRES DE BOULOGNE-BILLANCOURT, CHAVILLE, ISSY-LES-MOULINEAUX, MEUDON, SÈVRES, VANVES ET VILLE-D'AVRAY

(Présentation par M. Guillet.)

Mme Quoniam. - Merci Monsieur le Président.

Vous avez fait un effort d'harmonisation, mais nous ne trouvons pas que les tarifs soient plus lisibles.

Nous souhaiterions une grille plus simple avec le même taux d'effort que celui que l'on applique dans certains domaines.

M. Le Goff. - Pour compléter ce que vient de dire ma collègue, le bénéfice pour les Sévriens avec l'harmonisation de ces tarifs n'est pas le même que pour l'ensemble des familles des communes de l'ex Arc de Seine qui voient une augmentation de 7 %.

Effectivement, ce n'est peut-être pas-grand-chose, mais en même temps les salaires n'augmentent pas. Vous savez que l'on est toujours dans une période de crise. Le prix du gaz continue son augmentation.

Tout augmente, sauf les salaires.

Si nous ne pouvons pas avoir une solidarité intercommunale et laisser au moins les tarifs des conservatoires pour la plupart des familles de ce territoire, cela nous gêne énormément d'autant plus qu'en termes d'harmonisation, pour le conservatoire a un rayonnement régional de Boulogne-Billancourt, si j'ai bien compris, le quotient familial ne s'appliquera qu'aux Boulonnais et non pas aux familles de la communauté d'agglomération étant donné que pour elles c'est un forfait de 300 € quelles que soient les ressources de la famille.

De ce fait, nous ne voterons pas favorablement cette délibération.

M. le Président. - D'autres demandes de parole ?

M. Guillet. - Pour répondre à la première observation de Mme Quoniam, la simplification est tout de même très importante par rapport à ce qui existait auparavant.

Évidemment, il peut y avoir encore une apparence très faible de complexité parce qu'il y a une différence entre les cursus, les autres tarifs, les locations d'instruments, les classes à horaires aménagés, etc.

Il est évident qu'il y a une diversification telle que l'on est bien obligé d'envisager les tarifs différents selon les activités.

En ce qui concerne les cursus, le tarif est simple et le problème est réglé.

En ce qui concerne les coûts, pour Sèvres, pour une famille qui a un enfant inscrit, le coût qui était jusqu'à présent de 220 € sera baissé de 116 € par rapport au tarif jusqu'à présent pratiqué, ce qui fait une différence sensible.

En ce qui concerne les communes de l'ex Arc de Seine, le tarif est légèrement augmenté, comme vous l'avez fait remarquer. Cela fait une augmentation de 14 € pour une année. Il faut être raisonnable.

Pour une famille qui a deux enfants bénéficiant de la réduction du deuxième enfant de 50 %, et il ne faut pas oublier qu'elles sont nombreuses car en général dans une famille quand on est mélomane, on l'est de façon collective, elle va payer 330 € à Sèvres, à Chaville, à Ville-d'Avray, etc., soit une réduction par rapport au prix versé à Sèvres de 308,40 €, ce qui est quand même très important. L'augmentation dans les autres conservatoires sera de 21 € pour 2 enfants.

Pour la famille qui a 3 enfants, le coût passera à 385 € avec une réduction de 548 € pour les Sévriens et Sévriennes et pour les familles de l'ex Arc de Seine une augmentation de 25 € au total.

Ce qui fait une augmentation relativement faible.

Je conteste vivement les affirmations qui sont celles que vous avez délivrées il y a quelques instants. Ces chiffres sont parlants.

M. le Président. - Merci. Effectivement, une moyenne d'augmentation de 14 € ou de 25 € maximum pour 3 enfants sur 10 mois de solidarité, cela fait entre 1,40 € et 2,50 € par mois.

Je mets aux voix.

Adopté par 71 voix.

11 votes contre : Mme Claire PAPY, Mme Jocelyne QUONIAM, M. Bernard JASSERAND, M. Marc FUSINA, Mme Caroline GAUVAIN, M. Laurent PIEUCHOT, Mme Marie-Hélène VOUETTE, M. Marc MOSSE, M. Jean-Michel TISSEYRE, M. Jean-Cyril LE GOFF, Mme Gabrielle SANTARELLI.

1 abstention : M. Jacques BLANDIN.

M. le Président. - Pourtant Monsieur Blandin, je ne voudrais pas faire de commentaire, mais enfin on vient d'annoncer la baisse des tarifs pour Sèvres !

Je ne devrais pas vous titiller, excusez-moi !

M. Blandin. - C'est M. Badré qui nous a dit qu'il fallait voter non pas en fonction de son origine communale, mais en fonction des intérêts de la communauté.

M. le Président. - C'est vrai, M. Badré a raison.

14 - Fixation des tarifs de location de l'auditorium et de la salle d'art lyrique du conservatoire à rayonnement régional de Boulogne-Billancourt

(Présentation par M. Guillet.)

M. le Président. - Y a-t-il des questions ?

Je mets aux voix.

Adopté à l'unanimité.

15 - Approbation d'une convention cadre à passer avec l'établissement public de coopération culturelle "Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris Boulogne-Billancourt" en vue de définir les engagements des parties signataires

M. Guillet. - Monsieur le Président, c'est une délibération importante. Certes, elles sont toutes importantes, mais celle-ci est particulièrement intéressante et rejoint les préoccupations émises au sein du projet d'agglomération en ce qui concerne la culture.

Il s'agit d'élargir et de faire en sorte d'avoir une collaboration dans le domaine pédagogique, qui dépasse le simple cadre de la communauté d'agglomération sur un point sur lequel nous ne pouvons pas être seuls. Il s'agit de l'enseignement supérieur.

(Présentation par M. Guillet.)

M. le Président. - Y a-t-il des questions ?

Je crois que c'est une très belle opération. Cela donne une dimension encore plus importante à notre enseignement musical sur la communauté d'agglomération et je vous invite à assister au concert qui sera donné le 18 mai au conservatoire de Boulogne-Billancourt et le 22 au Théâtre du Châtelet. Notre orchestre interprétera l'œuvre de Claude Debussy « le Martyre de Saint Sébastien » au Châtelet pour la même période que la première présentation de l'œuvre il y a exactement 100 ans.

Et nous signerons officiellement la convention à cette occasion en présence du Ministre de la Culture. Mais le premier concert sera donné en avant-première le 18 à Boulogne-Billancourt.

Je mets aux voix.

Adopté à l'unanimité.

VI - Développement durable et environnement - M. Gauducheau

16 - Approbation d'un avenant n° 1 de prolongation de la durée de la convention de financement conclue avec l'ADEME dans le cadre du programme local de prévention des déchets

(Présentation par M. Gauducheau.)

M. le Président. - Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix.

Adopté à l'unanimité.

VII - Équilibre social de l'habitat- M. KOSCIUSKO-MORIZET

.

17 - Autorisation donnée au Président de signer la convention d'utilité sociale de l'office public de l'habitat Seine Ouest Habitat

(Présentation par M. Kosciusko-Morizet.)

M. Kosciusko-Morizet. - Je n'entrerai pas plus dans le détail, c'est un document important, intéressant, mais qui, à lui seul, pourrait justifier une heure ou deux de séance et de discussion.

M. le Président. - Qui a longuement été débattu au sein du conseil d'administration de Seine Ouest Habitat.

M. Jasserand. - Je vais essayer de faire vite.

C'est effectivement l'article 1 de la de loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion, dite loi Boutin, qui traite des conventions d'utilité sociale.

En les rendant obligatoires, le gouvernement entend imposer ses propres objectifs aux organismes HLM, c'est-à-dire l'instauration et le classement des résidences permettant une différenciation et une augmentation des loyers.

Le fait d'imposer de nouvelles hausses des surloyers et d'impulser la mise en vente des logements sociaux à hauteur de 1 % du patrimoine, l'État réduit de 21 % les crédits destinés au logement social.

C'est moins 130 M€ pour l'année 2011 par rapport à l'année précédente.

Il entend ponctionner les caisses des organismes HLM de 1 Md€ sur 3 ans, soit l'équivalent du financement de 20 000 logements.

C'est un nouveau désengagement de l'État dans son rôle de garant du droit au logement et dans sa responsabilité de solidarité nationale en matière de logement social.

Il entend reporter les charges financières nécessaires au logement social sur d'autres acteurs, essentiellement sur les locataires, et la convention d'utilité sociale est l'un des outils devant permettre ce transfert.

Concernant la CUS de Seine Ouest Habitat qu'il nous est proposé d'examiner ce soir, la dégradation de la situation des familles liée aux effets de la crise économique transparaît dans tout le document, au travers des analyses, des commentaires des différents tableaux. Concernant les tableaux, ils sont exprimés pour beaucoup uniquement en pourcentages et il aurait été plus clair et plus compréhensible de les exprimer en chiffres.

On comprend que, à travers ces éléments, beaucoup de ces familles éprouvent de grandes difficultés, qu'elles s'appauvrissent et que leurs moyens pour se maintenir dans leurs logements se réduisent.

Les impayés semblent se multiplier et l'insuffisance des aides à la personne ne permet pas de compenser les difficultés.

Plusieurs points ont retenu mon attention.

Tout d'abord, sur les objectifs de production de logements.

L'objectif de 175 logements par an pendant 6 ans, soit un total de 1 050 logements en 2016, ne me semble pas à la hauteur des besoins.

Rien que sur les 3 communes où est implanté Seine Ouest Habitat, 8 000 demandeurs de logements sociaux sont recensés.

Seine Ouest Habitat est le plus important bailleur social de notre territoire.

Il doit devenir l'opérateur de la politique Habitat de GPSO.

En partant de ses capacités financières, des difficultés liées au blocage et au retard de subventions, notre communauté d'agglomération doit accroître l'aide qu'elle apporte à l'office.

Je regrette que cet effort budgétaire ne se retrouve pas dans le budget qui va être examiné ce soir.

Dans le chapitre 1 du document, on retrouve le vœu pieux, je cite : *« Dans l'attente de l'adoption d'un nouveau PLH en 2012, il est proposé d'harmoniser ou d'étendre à tout le territoire de GPSO les objectifs et actions existantes dans l'une ou l'autre des anciennes Communautés d'agglomération selon le principe d'alignement par le haut. »*

Comment cela va-t-il être possible avec un budget de 4,6 M€ qui ne permet pas de retrouver les 6 M€ destinés à l'habitat par Arc de Seine et Val de Seine ?

Sur la nature des logements, dans le cadre de la politique patrimoniale, le document indique que si 46 PLUS et 61 PLS ont été mis en service en 2007 et 2008, il n'y a eu aucune production de logements sociaux en 2009, car l'essentiel de l'effort a été porté sur l'acquisition amélioration du patrimoine qui concerne du logement social de haut de gamme, alors que la réponse aux besoins des demandeurs nécessite la production de logements vraiment sociaux de type PLAI et PLUS.

Je ne reviens pas sur la typologie des demandeurs. Je souhaite que l'on augmente les objectifs de PLAI à hauteur de 30 % et que l'on ramène le nombre de PLS à 20 %.

Concernant la dynamique patrimoniale, il faut tout d'abord se réjouir des efforts importants de réhabilitation du parc, notamment à Meudon. Il est bien que cette politique de réhabilitation soit poursuivie et engagée à Boulogne-Billancourt. Mais attention aux hausses de loyer qui pourraient l'accompagner.

On ne voit pas clairement dans les documents les effets bénéfiques de ces programmes de réhabilitation sur l'amélioration de la performance énergétique des logements qui ne concernerait que 60 % du parc d'ici 2016.

Est-ce suffisant, alors que nous entrons dans un cycle d'importantes hausses du prix de l'énergie, que la précarité énergétique frappe durement les plus fragiles et qu'il convient d'appliquer les recommandations du Grenelle de l'environnement ?

À propos de la vente du patrimoine, l'Office se propose de vendre 12 logements en 6 ans, tous situés à Meudon, sans doute dans le quartier des Montalets.

Cela soulève plusieurs questions.

D'abord rapidement : qui sera éligible ? Ces ventes viendront-elles nourrir à terme la spéculation immobilière ? Quelle garantie en cas de défaillance de l'acquéreur ?

Personnellement, je suis opposé à la vente de logements HLM car les ménages aux revenus modestes peuvent rarement supporter financièrement les frais que cela engage.

En termes de travaux de réhabilitation, le patrimoine vendu est souvent ancien et n'a parfois pas été réhabilité. En devenant copropriétaires, les accédants participent au coût des travaux selon l'importance de leur lot, et également concernant les autres dépenses liées au logement, la taxe foncière, les réparations diverses liées à l'entretien de leur logement et le remboursement de l'emprunt pour l'achat du bien, tout cela représente des sommes qui parfois ne peuvent pas être recouvertes par les accédants.

L'accession sociale à la propriété peut se faire sans la vente du patrimoine social dans le cadre d'un financement sécurisé. Pour cela, il faut réserver le Prêt à Taux Zéro aux familles de condition modeste, faciliter la constitution d'un apport personnel et privilégier les prêts bénéficiant de taux d'intérêt fixes.

Concernant les mutations internes, qui sont aussi citées dans le document, liées au vieillissement, au phénomène de desserrement, aux évolutions familiales, afin de récupérer de grands appartements, pourquoi ne pas mettre en place une forme de bourse d'échanges garantissant la stabilité du prix du loyer au mètre carré et la prise en charge du déménagement ?

Enfin, je terminerai mon propos sur les suppléments de loyer de solidarité.

Si Seine Ouest Habitat ne souhaite pas engager une refonte des loyers en fonction du classement de son patrimoine, ce qui aurait pu générer de nouvelles hausses de loyer, l'Office entend appliquer un supplément de loyer dit de solidarité, les fameux SLS.

On peut concevoir l'application d'un petit surloyer qui tient compte de l'évolution sociale du locataire, mais les montants de la loi Boutin, même appliqués au seuil minimum, représentent des efforts insupportables pour de nombreuses familles.

Page 27 du document, il est indiqué que 45 % des logements sont occupés par des ménages dont les ressources n'excèdent pas 60 % de ces plafonds. Cela signifie donc que 55 % des 7 031 locataires pourraient être concernés par un surloyer.

Ces surloyers peuvent engendrer le départ des familles les moins pauvres qui jusqu'alors assuraient de par leur présence une certaine mixité. Ainsi certaines cités pourraient concentrer demain toutes les fragilités, toutes les difficultés sociales, et chacun sait que le déséquilibre social d'un immeuble peut avoir un effet certain sur l'ensemble d'un quartier.

Il convient donc de faire le lien avec la vie des quartiers et d'appliquer le SLS en tenant compte des différentes réalités rencontrées sur notre territoire.

Dans le cadre de l'élaboration de notre PLH, je propose qu'une étude soit engagée sur des bases objectives en référence aux données IRIS de l'INSEE pour permettre d'établir un état des lieux, un zonage du terrain.

Ainsi pour certaines zones socialement fragiles, des exonérations de SLS pourraient être demandées et validées par le Préfet.

Elles permettraient de préserver la mixité sociale en s'appliquant à l'ensemble des bailleurs sociaux.

Le groupe de travail habitat dont nous demandons la réunion doit se saisir du sujet.

Monsieur le Président, pour toutes ces raisons, vous comprendrez que je ne souhaite pas, en l'état, que vous signiez au nom de notre communauté d'agglomération, la convention d'utilité sociale de Seine Ouest Habitat.

M. le Président. - D'autres demandes de parole ?

M. Kosciusko-Morizet. - Quelques points.

Je ne reprendrai pas toute la caricature faite par M. Jasserand de la politique de l'État en matière de logement social.

Il y aurait beaucoup à dire sur le problème de l'absence de logements. Je rappelle qu'en 2000, on ne faisait plus que 200 000 logements en France, et que maintenant on en est tout de même à 400 000.

En matière de politique du logement, je ne crois pas que l'on ait de leçon à recevoir.

Vous reprochez à ce projet de prendre, par exemple, un objectif de production de logements insuffisant et vous dites notamment qu'il faudrait ramener les PLS à 20 %.

Je rappelle que le document parle d'un objectif de mise en service de 704 logements, 103 PLAI, 503 PLUS et 98 PLS qui représentent moins de 15 %. Vous êtes plus que satisfait en ce sens.

La caricature aussi en matière de vente de logements.

12 logements en 6 ans, cela ne paraît pas énorme pour un organisme qui a actuellement 7 031 logements sociaux.

Je n'entrerai donc pas à nouveau dans ce débat. Ce n'est pas parce que les gens qui sont dans des logements deviennent propriétaires que ce ne sont plus des logements sociaux, tout au moins au bout d'un certain temps dans l'acception du terme. Les gens qui sont dedans étaient dans les logements sociaux et tout d'un coup on va leur dire maintenant que vous êtes des propriétaires, vous êtes des affreux.

Je ne crois pas que ce soit une façon de raisonner.

Je ne comprends pas très bien la critique du projet en ce qui concerne le SLS puisque l'OPH s'est mis au minimum permis par le décret. Si on trouve que même ce minimum est trop élevé, on peut s'interroger.

Je rappellerai au passage, pour l'information générale et pour marquer l'intérêt que GPSO porte à cet office, qu'en 2009 il y a eu 1 M€ de participation des communautés au financement des opérations de l'office, l'année dernière 550 000 €.

Ce sont des sommes qui montrent l'importance que nous y attachons.

Quant à un certain nombre d'autres points, vous avez rappelé et je vous l'ai dit en réunion de commission l'autre fois, qu'ils pourraient avantageusement être évoqués dans le cadre du groupe de travail infra commission sur l'habitat que nous nous proposons de réunir au moins deux fois par an.

Voilà quelques éléments très sommaires, M. le Président.

M. le Président. - Merci M. Kosciusko-Morizet.

M. Marseille. - Monsieur le Président, j'ai régulièrement ces échanges avec M. Jasserand. Ce sera donc un échange supplémentaire.

Nous ne sommes pas d'accord, mais c'est normal, c'est pour cela qu'il est dans l'opposition et moi ici.

Effectivement, nous avons la chance d'avoir réalisé un organisme qui fait référence dans la région Île-de-France puisque nous avons fusionné, ce qui est assez rare, trois établissements publics, c'est-à-dire les offices initiaux d'HLM d'Issy-les-Moulineaux, de Meudon et de Boulogne-Billancourt, pour faire un seul et même office, l'office public de l'habitat Seine Ouest Habitat qui est fort de près de 8 000 logements.

Effectivement, on voit bien qu'il y a un certain nombre de difficultés. Vous avez évoqué les surloyers. Je vous rappelle que depuis des années, tout le monde cherche à améliorer la rotation dans le logement social. Or, si on n'applique pas un certain nombre de compléments de loyer pour favoriser ce mouvement, il est extrêmement difficile de faire bouger les choses.

Est-ce le bon niveau ?

Là, effectivement, on peut en discuter.

Nous avons fait en sorte de prendre des délibérations qui ont permis de diminuer dès le 1er juillet de l'an dernier la moitié de la charge de surloyer qui pesait sur les résidents de Seine Ouest Habitat affectés par un complément de loyer.

La quasi-totalité de ceux qui étaient frappés par ce surloyer se sont trouvés soulagés, nous ont remercié et d'ailleurs très peu se sont plaint parce qu'il y a aussi, dans le logement social, des gens qui ont une situation améliorée qui finalement reconnaissent qu'il n'est pas anormal qu'ils paient un complément de loyer, car nous avons, dans nos résidences, un taux de rotation extrêmement faible de l'ordre de 3 à 4 %. Cela veut dire que les gens s'y trouvent bien et qu'ils ne paient pas très cher.

D'autre part, vous nous avez parlé de la vente.

C'est vrai qu'il y a eu 12 ventes, ce qui est excessivement faible, en plus sur plusieurs années.

C'était quoi ? Vous le savez parfaitement, c'étaient des bâtiments unitaires car nous avons toujours refusé la vente des appartements. Cette année encore, nous avons pris une délibération comme la loi le veut pour s'opposer à la vente, notamment dans des bâtiments collectifs, d'appartements du domaine social. On a simplement accepté qu'un certain nombre de pavillons puissent être vendus de façon unitaire.

Ce sont des pavillons très anciens, très détériorés, qui auraient coûté excessivement cher à remettre en état pour des loyers qui ne permettaient pas de recouvrer cet investissement.

Donc, à partir du moment où ils se libéraient car ils étaient souvent habités par des personnes très âgées, on les a mis à la vente parce que le rapport était plus favorable et c'était recommandé - je tiens les rapports à votre disposition - par la Chambre Régionale des Comptes qui nous avait dit qu'il vaut mieux vendre ces logements plutôt que d'essayer de les retaper, d'autant que c'étaient des pavillons qui sont doubles, c'est-à-dire qu'il fallait en plus les vendre en volume.

Vous nous faites un mauvais procès parce que 12 appartements en 6 ans sur un patrimoine de 8 000, excusez-moi du peu, je ne crois pas que ce soit très contestable.

Vous nous dites qu'on achète des logements de luxe.

C'est une caricature comme l'a dit mon collègue. Franchement, là aussi on a essayé de répondre à ce problème de surloyer.

À partir du moment où le logement intermédiaire n'existe pas suffisamment et que vous avez du très social, où les gens sont obligés d'aller dans le privé c'est-à-dire qu'on les considère trop riches pour rester dans le social, mais n'ont pas assez d'argent pour aller dans le privé, à l'évidence on a cherché à faire en sorte que l'on puisse doter notre office de logements intermédiaires, c'est-à-dire que des gens qui pouvaient payer un peu plus cher puissent trouver des logements sans avoir nécessairement à aller vers le privé qui est excessivement cher dans nos régions.

C'est important qu'on puisse aller vers le logement intermédiaire.

Quand vous dites qu'il y a moins de crédits et que l'on ne nous aide pas, on peut peut-être faire des griefs à l'État, mais on peut aussi en faire, mon cher collègue, à la Région qui a renoncé à financer le logement intermédiaire pour financer uniquement le logement très social.

Donc là où on n'est pas d'accord, c'est que l'on peut faire du logement très social, mais il faut aussi faire dans nos régions du logement intermédiaire car nous avons beaucoup de jeunes solvables qui peuvent payer un certain prix. On a des gens moins jeunes, mais qui ont évolué dans la vie. Nous ne sommes pas dans un secteur hyper paupérisé et donc nous avons des gens qui peuvent payer un certain loyer.

Le logement intermédiaire est donc indispensable si l'on veut sortir les gens du logement social sans qu'ils soient pénalisés en ne trouvant pas dans le privé où cela coûte excessivement cher.

Nous regrettons fortement que la Région renonce à financer le logement intermédiaire.

Je ne crois pas que l'on puisse faire grief de ce travail d'autant, et je vous remercie de l'avoir souligné, que nous avons fait des efforts excessivement importants dans l'ensemble des résidences. C'est peut-être pour cela que les gens s'y trouvent bien et ne bougent pas beaucoup.

Sur l'ensemble du territoire intercommunal, que ce soit à Issy-les-Moulineaux, Meudon ou à Boulogne-Billancourt, on a des résidences très agréables et souvent même, je mets quiconque au défi de faire la différence pour qui ne connaît pas ces résidences, entre le logement social et le logement privé, on a des gens qui viennent du privé pour nous dire : on paie très cher et on n'a pas la même qualité que celle que vous proposez à vos locataires.

Cette convention d'utilité sociale le prouve, on a un bon diagnostic, on a un très haut niveau d'entretien, c'est l'un des plus hauts d'Île-de-France par appartement, on a des résidences de très bonne qualité. Je crois qu'en deux ans, on a fait en sorte qu'à Boulogne-Billancourt il y ait de 2 à 3 % de logements sociaux en plus.

Nous avons 26 % à Issy-les-Moulineaux et à Meudon.

On a racheté une association à Ville-d'Avray qui gérait du logement social mais qui n'était pas conventionnée. Donc on aide, en liaison avec le Maire de Ville-d'Avray, notre collègue Denis Badré, Ville-d'Avray à améliorer sa performance en matière de logement social.

On savait très bien que c'était compliqué avec les contraintes foncières et le coût du foncier dans des communes comme celle-là.

Je crois donc que l'on a un outil performant, un outil efficace avec des gens qui travaillent bien, on a des moyens et on les met au service de la population de Seine Ouest.

C'est vrai que l'on pourrait attendre davantage d'aides, mais on s'est doté nous-mêmes des moyens nécessaires et je crois que nous faisons le maximum en matière de logement social.

Il faut aussi tenir compte des normes. Vous avez dit qu'il y a une tyrannie des normes.

On applique les Grenelle, toutes sortes de normes d'accessibilité, etc., qui coûtent fort cher et ne permettent pas de faire des logements supplémentaires, mais simplement de se doter des moyens pour aller vers ces normes, ce qui est nécessaire aussi d'un point de vue réglementaire, législatif et pour le confort de nos résidents.

Monsieur le Président, c'est la raison pour laquelle, avec mes collègues de la majorité, je l'espère, nous voterons cette convention d'utilité sociale. Ce qui est d'autant plus nécessaire, mon cher collègue, que si nous ne le faisions pas, nous tomberions dans un vide juridique qui ne permettrait plus d'appliquer la diminution du surloyer puisqu'elle est fonction de la signature de la convention d'utilité sociale.

Cela aurait normalement déjà dû être fait au 1er janvier, mais comme beaucoup d'offices sont en retard, l'État a promulgué un décret qui permet de prolonger de six mois le délai de signature.

Si nous ne la votions pas, ceux qui sont affectés par un surloyer se trouveraient affectés de 100 % du surloyer. Rien que pour cela, cela mérite qu'on la vote.

M. le Président. - Merci M. Marseille.

Je mets aux voix.

Adopté par 71 voix.

11 votes contre : Mme Claire PAPY, Mme Jocelyne QUONIAM, M. Jacques BLANDIN, M. Bernard JASSERAND, M. Marc FUSINA, Mme Caroline GAUVAIN, M. Laurent PIEUCHOT, Mme Marie-Hélène VOUETTE, M. Marc MOSSE, M. Jean-Michel TISSEYRE, Mme Gabrielle SANTARELLI.

1 abstention : M. Jean-Cyril LE GOFF.

M. Marseille. - Ce serait peut-être bien de le faire savoir aux locataires de Seine Ouest Habitat par un petit courrier, Monsieur le Président. Je fais une suggestion.

On vient de vous expliquer. On s'est assez battu les uns et les autres pour cet office. On a une bonne proposition. Le vote a eu lieu.

VIII - ESPACES PUBLICS, VOIRIE ET RÉSEAUX - M. KOSCIUSKO-MORIZET

18 - Modification de l'intérêt communautaire en matière de parcs de stationnement en ouvrage (parc de stationnement Cheviron à Sèvres)

(Présentation par M. Kosciusko-Morizet.)

M. le Président. - Y a-t-il des demandes de parole ?

Je mets aux voix.

Adopté à l'unanimité.

19 - Approbation d'un avenant à la convention de gestion et d'entretien du jardin de l'Île seguin

(Présentation par M. Kosciusko-Morizet.)

M. le Président. - Y a-t-il des demandes de parole ?

Je mets aux voix.

Adopté à l'unanimité.

20 - Approbation d'une convention à passer avec la société ADYAL, gestionnaire du patrimoine de Réseau Ferré de France, pour une occupation du domaine public ferroviaire à Sèvres

(Présentation par M. Kosciusko-Morizet.)

M. Kosciusko-Morizet. - Cette convention étant expirée, il faut en conclure une nouvelle.

Le projet que vous avez sous les yeux prévoit une occupation d'une durée de 3 ans. Il était demandé par RFF une redevance annuelle de 7 050 € HT ainsi qu'un règlement forfaitaire annuel correspondant aux impôts et taxes.

J'ai refusé il y a quarante-huit heures d'approuver ce dossier. J'ai demandé à M. de Villiers d'aller renégocier. Il a bien renégocié puisque maintenant le loyer proposé n'est plus que - je parle sous son contrôle parce que c'est oral - de 5 000 € HT et la convention sera ramenée à 2 ans.

Sous réserve de ces deux modifications, je vous propose d'approuver cette convention qui nous paraît raisonnable à ce nouveau tarif.

M. le Président. - Y a-t-il des questions ?

Je mets aux voix.

Adopté à l'unanimité.

21 - Demande de subventions auprès du Syndicat des Transports d'Île-de- France (STIF) et de la Région Île-de-France pour la réalisation de travaux d'aménagement de voirie à Issy-les-Moulineaux (bipôle d'échanges Mairie d'Issy et Corentin Celton)

(Présentation par M. Kosciusko-Morizet.)

M. le Président. - Y a-t-il des questions ?

Je mets aux voix.

Adopté à l'unanimité.

22 - Demande de subventions auprès du Syndicat des Transports d'Île-de-France (STIF) et de la Région Île-de-France pour la réalisation de travaux d'aménagement de voirie à Meudon (desserte en transport collectif du lycée Les Côtes de Villebon)

(Présentation par M. Kosciusko-Morizet.)

M. le Président. - Y a-t-il des questions ?

Je mets aux voix.

Adopté à l'unanimité.

23 - Approbation d'une convention à passer avec l'Office National des Forêts et portant autorisation d'occupation sur route forestière à Sèvres

(Présentation par M. Kosciusko-Morizet.)

M. le Président. - Y a-t-il des questions ?

Je mets aux voix.

Adopté à l'unanimité.

24 - Approbation du choix du délégataire pour l'exploitation du service public de l'assainissement sur les communes de Chaville, Issy-les-Moulineaux, Meudon, Vanves, Ville-d'Avray et Boulogne-Billancourt pour la ZAC Trapèze Renault. Approbation du contrat de délégation

M. Kosciusko-Morizet. - Il s'agit d'un dossier intéressant et particulièrement important.

(Présentation par M. Kosciusko-Morizet.)

L'intérêt de faire une DSP globalisée est évident. Cela suscite une concurrence beaucoup plus forte. C'est prouvé.

J'ai entendu tout à l'heure M. Blandin dire que plus c'était gros, plus il fallait faire de régies. C'est exactement le contraire : plus c'est gros, plus on obtient de bons résultats à la fois économiques et en termes de gestion avec une DSP.

Cela s'est prouvé dans le déroulement de la consultation.

Je ne vais pas rentrer dans le détail.

On arrive à un prix légèrement inférieur en faveur de VEOLIA EAU. Il y a environ 4,5 % d'écart sur les prix.

Globalement, par rapport au tarif moyen pondéré de cette année, l'offre de VEOLIA EAU conduit à une baisse du tarif de 13 % et ,de plus, à la prise en charge d'un certain nombre de travaux de renouvellement de matériel (45 000 € par an) et d'un programme d'investissement supplémentaire.

Il faut peut-être que j'explique ce point.

Dans les DSP, l'entretien des petits ouvrages non visitables est compris dans la DSP, mais tout ce qui est ouvrage visitable, donc ouvrage plus important, est hors de la DSP et il revient au maître d'ouvrage de le faire.

Dans le cadre des négociations, nous avons inclus dans la DSP la réalisation d'une enveloppe de travaux annuels de cette dernière catégorie de 240 000 € par an, ce qui fait que quand on parle d'une baisse de tarif de 13 %, en réalité, elle est beaucoup plus forte puisque cela nous évite, par ailleurs, de dépenser 240 000 € par an sur des travaux d'assainissement dont nous avions besoin.

Nous avons des engagements satisfaisants au point de vue moyens humains et matériels et également des engagements de performance ambitieux avec des pénalités s'ils ne sont pas tenus.

Pour toutes ces raisons, il vous est proposé d'approuver le choix de la société VEOLIA EAU pour être le délégataire, de lever l'option de la ZAC Trapèze Renault pour l'intégrer dans cette DSP et de retenir le scénario de travaux dits concessifs à hauteur de 240 000 € HT par an, d'approuver le contrat de délégation et d'autoriser le Président à le signer.

M. le Président. - Des questions sur cette délibération ?

Je tiens moi aussi à remercier M. François Kosciusko-Morizet, les élus qui ont suivi ce dossier et les services parce que c'est un dossier qui n'était pas simple.

Il fallait y voir clair car les offres étaient très différentes et multiples.

L'objectif était tout de même que l'on s'y retrouve. Même si on parle d'eau usée, ce serait mieux d'être avec de l'eau transparente.

M. Kosciusko-Morizet. - Les eaux pluviales !

M. le Président. - Elles sont plus transparentes que les eaux usées. En tout cas, on voit ici, entre autres, l'intérêt de notre communauté d'agglomération avec ses économies d'échelle qui ont été rappelées par M. François Kosciusko Morizet.

Je remercie aussi la commission d'appel d'offres qui s'est réunie ce matin ou hier matin à ce sujet.

M. Kosciusko-Morizet. - La commission d'appel d'offres s'est réunie très en amont. Normalement, on n'a pas à la réunir à la fin des négociations, mais on l'a associée dans le cadre de la commission espaces publics, voirie et réseaux à laquelle les membres de la commission d'appel d'offres avaient été conviés pour la première partie.

M. Blandin. - Une simple précision : c'était la commission de délégation de service public et non la commission d'appel d'offres.

M. le Président. - C'est moi qui me suis trompé. Vous avez raison.

M. Blandin. - Nous avons bien pris acte de la position de M. Kosciusko-Morizet pour qui le tout marché est infiniment supérieur au service public. Nous le laisserons sur ses positions.

M. le Président. - Il n'a pas tout à fait dit cela.

M. Blandin. - Vous êtes aimable de corriger les propos de votre Vice-président.

M. le Président. - Non, je ne corrige rien du tout, c'est vous qui interprétez ses propos. Ce n'est pas la même chose. Je corrige votre interprétation des propos de mon collègue.

M. Blandin. - Ils m'étaient adressés. Malgré cela, notre groupe soit votera pour, soit s'abstiendra. Liberté de vote, mais nous ne voterons pas contre.

M. le Président. - Y a-t-il d'autres demandes de parole ?

Je mets aux voix.

Adopté 80 voix.

3 abstentions : M. Bernard JASSERAND, M. Marc FUSINA, Mme Marie-Hélène VOUETTE.

25 - ADOPTION D'UNE PERMISSION GÉNÉRALE DE VOIRIE POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAUTAIRE PAR LES ÉQUIPEMENTS DU SYNDICAT DES EAUX D'ÎLE-DE-FRANCE (SEDIF)

(Présentation par M. Kosciusko-Morizet.)

M. le Président. - Y a-t-il des questions ?

Je mets aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Les Conseillers communautaires exerçant des responsabilités au sein du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France n'ont pas pris part au vote.

IX - FINANCES - M. BADRÉ

26 - EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL POUR L'EXERCICE 2011. FIXATION DU MONTANT DE L'ENVELOPPE D'EMPRUNTS POUR L'EXERCICE 2011

27 - EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT POUR L'EXERCICE 2011. FIXATION DU MONTANT DE L'ENVELOPPE D'EMPRUNTS POUR L'EXERCICE 2011

28 - FIXATION DES TAUX DE FISCALITÉ DIRECTE LOCALE AU TITRE DE L'EXERCICE 2011

M. Badré. - Je vais être aussi clair et synthétique que possible à cette heure tardive.

Je vais essayer de ne pas reprendre tout ce que nous avons dit lorsque nous avons travaillé dans le cadre du DOB. Il est inutile de répéter ce qui a déjà été dit.

Je rappelle, dans les très grandes lignes, qu'à l'occasion du DOB, je vous avais indiqué pourquoi nous ne pourrions adopter à cette période de l'année qu'un budget socle qui serait complété lorsque nous aurions connaissance de l'ensemble des recettes possibles et notamment des bases de la fiscalité, ce qui ne pourra intervenir au plus tôt qu'en août ou septembre prochain.

L'idée était de construire un budget socle, un budget de reconduction que l'on était sûr de pouvoir financer, sans aller plus loin pour le moment.

Depuis le débat d'orientations budgétaires, nous avons eu quelques précisions. Je pensais en avoir plus, notamment sur toutes les recettes qui ne relevaient pas de la logique valeur ajoutée d'entreprise, sur tout ce qui est foncier d'entreprise, taxe d'habitation. On pensait avoir les bases de manière précise et ce n'est toujours pas le cas, ou fort tardivement et pas de manière suffisamment précise.

Je suis donc dans une incertitude encore plus grande que je craignais de l'être il y a un mois.

Mais, on fait avec ce que l'on a.

- Slide 3. Budget primitif, budget principal

Nous vous proposons un budget en équilibre à 335 M€ au total : 60 M€ d'investissement et 275 M€ de fonctionnement.

Je rappelle que cela ne veut pas dire que l'on met 335 M€ sur l'exercice des compétences de la communauté puisqu'il y a aussi un jeu d'écriture à travers les attributions de compensation et les dotations de solidarité communautaire.

Les 335 M€ correspondent à tout ce qui a été transféré en matière de recettes par les communes ancienne TP et il faut en retrancher les AC et les DSC qui ne correspondent pas à des dépenses effectives sur les compétences de la communauté, mais à un retour vers les communes qui avaient pour 5 d'entre elles trop versé de TP par rapport à ce qu'elles dépensaient à l'époque du transfert sur les compétences qui étaient transférées.

Et au contraire, c'est un solde, avec un appel pour les communes de Chaville et Ville-d'Avray qui, elles, n'ont pas versé suffisamment de TP. Dans ces deux communes, les recettes de TP ne couvraient pas la totalité des dépenses nécessaires pour exercer les compétences transférées.

Si vous voulez voir ce qu'est l'engagement de la communauté sur les compétences qui sont les siennes, il faut retrancher des 335 M€, en gros 95 M€ d'AC et 20 M€ de DSC.

Cela nous ramène à un budget de l'ordre de 220 M€ effectifs sans les jeux d'écriture AC et DSC.

C'était la présentation générale.

- Slide 5. La fiscalité

Ensuite, je passe rapidement sur un certain nombre de questions qui ont été assez largement vues lors du débat d'orientations budgétaires. Je ne reprends pas chapitre par chapitre ici.

Je rappelle simplement, s'agissant du budget principal, les contraintes qui découlent de la réforme de la taxe professionnelle sans revenir sur le détail du fait que nous ne connaissons pas complètement la contribution économique territoriale et pas du tout la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises.

C'est sur cette base que l'on a bâti le budget.

Le tableau suivant vous présente un exercice fondamental : la fiscalité.

- Slide 6. La fiscalité

Il est important de savoir qu'en 2010, nous avons bénéficié de recettes qui étaient encore calées sur les bases de taxe professionnelle. Alors que la taxe professionnelle avait été supprimée au 1er janvier, les recettes 2010 sont restées calculées sur la base de la taxe professionnelle, dans un système de garanties variées. C'était calculé sur l'ancien système.

En 2011, on est dans le nouveau système, donc on devrait voir ce que nous touchons en cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises et en foncier d'entreprise. Ensuite, la dotation dont nous devrions bénéficier en 2011 serait calculée de la manière suivante : la dotation dont on a bénéficié en 2010 augmentée de la variation de la nouvelle procédure entre 2010 et 2011.

On calcule 2010 par référence à la taxe professionnelle - il y a tout un jeu de systèmes de garantie qui fait que l'on recale le système à zéro - et on transfère.

Il est important pour passer de l'ancien au nouveau régime, de pouvoir refaire le calcul de ce qu'aurait donné le nouveau régime en 2010, à savoir ce qu'aurait donné la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises et le foncier des entreprises en 2010, et en même temps de recalculer aussi en 2011 ce qu'aurait donné le système de TP. Là, on serait en sifflet dans les deux régimes avant et après, on pourrait passer de l'un à l'autre en sachant à peu près ce que l'on fait.

Le tout permettant de caler ce que la réforme en 2010 donnait plus ou moins de produits que ce que donnait la TP, il y a un fonds de péréquation qui fait que les communes qui profitaient de la réforme pour lesquelles le nouveau régime aurait donné plus doivent rendre au fonds de garantie le trop-perçu avec la nouvelle procédure, et inversement celles qui touchent moins reçoivent du fonds de garantie la différence.

Pour bien savoir ce qu'est cette différence et surtout savoir comment cela varie de 2010 à 2011, il faut avoir ce que donnerait le produit de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises en 2010 et en 2011. On ne l'a ni pour 2010 ni pour 2011. On est dans l'incertitude et on ne sait pas de combien doivent progresser nos recettes 2011 sur 2010.

Je l'ai fait courte. Je m'étais un peu plus étendu lors du débat d'orientations budgétaires. Je n'insiste pas plus ici, sinon pour dire que le budget que nous vous présentons a été calé sur les recettes dont nous sommes sûrs et en dépenses nous faisons ce que nous pouvons faire aujourd'hui. Et si effectivement nous avons quelques bonnes surprises d'ici la fin de l'année, lorsque nous aurons notamment la croissance effective de ce qu'aurait donné la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises en 2010 et ce qu'elle donne en 2011, lorsque nous aurons ce delta, on pourra l'affecter sur des projets qu'on n'aurait pas pu retenir ici ou en tout cas pour réduire le recours à l'emprunt.

Voilà l'exercice général.

- Slide 7. La fiscalité

Nous vous proposons un budget dans lequel la taxe d'habitation donne une augmentation de 3 %.

Nous allons fixer tout à l'heure les taux de fiscalité.

C'est très compliqué. J'en dis un mot sans insister. C'est nécessaire pour comprendre ce qui se passe maintenant.

Les taux de fiscalité ne sont pas ceux que l'on calculait dans l'ancien système puisque, notamment, le bloc communes intercommunalité bénéficie pour faire l'appoint, pour garantir ce que le bloc communes intercommunalité avait avant, de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), de la cotisation foncière des entreprises, en plus un certain nombre d'autres choses et on a reçu notamment la part de la taxe d'habitation prélevée par les départements et les frais de perception de la taxe d'habitation ou du foncier qui étaient perçus respectivement par les départements ou les régions.

Ces frais de perception deviennent une recette du bloc intercommunalité. On ne va pas dire que la commune reçoit les frais de perception, on va intégrer dans les taux taxe d'habitation et foncier de l'intercommunalité la part de frais de perception qui allait à l'État.

On va avoir des taux qui seront un peu majorés.

C'est là aussi une opération assez compliquée sur laquelle je n'insiste pas.

Si vous trouvez tout d'un coup que les taux que l'on vous propose sur le foncier d'entreprise ou la taxe d'habitation ne sont pas exactement ceux que vous pensiez, il y a en général une petite augmentation qui est liée à ce principe.

On calcule tout cela de manière compliquée, mais c'est pour cette raison.

Sur la taxe d'habitation, passons, on ne modifie pas le taux perçu avant par le département, on le garde, la revalorisation de la valeur locative est fixée par la loi à 2 %, c'est valable pour toutes les taxes que l'on va voir et une revalorisation de 1 % de la base, ce qui fait un plus par rapport à 2010 de 1,284 M€.

Jusque là c'est simple.

Pour le foncier d'entreprises, c'est moins simple.

Je fais le plus simple possible.

On retrouve les 2 % de revalorisation des valeurs locatives et après, par rapport au débat d'orientations budgétaires, les services fiscaux nous annoncent quelque chose dont ils ne sont pas sûrs, dont on est certain que cela va être modifié à la hausse. Ils nous disent 47,4 M€ de produits. En fait, on a programmé 48,2 M€ dont on est à peu près certain.

Là aussi, nous nous sommes calés sur une augmentation des dominants qui était beaucoup plus forte. Manifestement, les services fiscaux l'ont sous-estimée. Nous ne prenons pas de risques en nous calant sur ce + 4,6 % (2 % + 2,6 %).

Les dominants progressent de 5 % ou 6 %. Nous pensons que les services fiscaux sont excessivement prudents. On a avancé un peu plus que par rapport au principe que je rappelais tout à l'heure qui consiste à tabler sur ce qui est certain et on s'est mis à 48,2 M€ au lieu de 47,4 M€ précédemment annoncés.

Ensuite, sur la taxe d'habitation, le DOB s'était simplement calé sur + 2 %. On a rajouté, c'est une connaissance que l'on a de la variation des bases, 1 %, donc on a 400 000 € de plus.

Je passe sur le foncier non bâti. Cela rapporte 18 000 €, il est inutile d'insister. Il y a une taxe additionnelle foncière sur les propriétés non bâties qui rapporte 300 000 €, ce qui n'est pas énorme.

Je passe rapidement pour dire que le taux est fixé par l'administration fiscale et pas par nous.

Nous prenons en note ce qu'ils nous disent. Ils nous le notifient.

Toute une série de petites recettes ont été ajoutées pour faire l'appoint pour que le bloc commune intercommunalité ne perde pas par rapport à la situation avant la réforme.

C'est ce qui permet d'intégrer des taxes foncières sur les carrières ardoisières, sablières, tourbières, terrains à bâtir, rues privées, terrains d'agrément, parcs, jardins, pièces d'eau, chemins de fer, sur les propriétés bâties rurales, cours et dépendances.

Je passe sur le détail.

- Slide 8. Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Après ce survol des autres taxes, j'en viens à la taxe sur les ordures ménagères.

Le taux cible baissera de 0,76 %.

Vous souvenez que nous avons trois opérations compliquées qui se conjuguent.

Nous avions avant, chez Arc de Seine comme chez Val de Seine, une convergence vers un taux cible moyen pondéré des 5 communes d'Arc de Seine d'une part et des 2 de Val de Seine d'autre part.

Le rapprochement des deux fait que maintenant on vise un taux cible moyen pondéré entre les taux moyens pondérés des deux communautés d'avant. En plus, il y a un problème de financement que nous sommes en train de réduire année après année.

J'indique simplement sur ce point que compte tenu de la difficulté des temps, au lieu de le réduire en 5 ans, on a proposé de ne réduire que la moitié que l'on avait prévu cette année, de 500 000 € au lieu de 1 M€.

Tout cela converge pour vous apporter le résultat que vous avez sur les taux, sachant qu'ils se calculent par le jeu de la nécessité de viser ce taux cible et de l'augmentation de l'évolution des bases.

Elles ont été notifiées hier matin. Elles sont supérieures de 3 M€ au montant communiqué par les services fiscaux primitivement.

Là, on a un peu d'oxygène, ce qui nous permet par rapport au débat d'orientations budgétaires d'avoir des taux un peu plus resserrés que prévu.

Vous savez que Ville-d'Avray et Issy-les-Moulineaux étaient les deux communes qui avaient des taux très inférieurs au taux cible que nous visons.

Nous sommes obligés de monter les taux des communes qui étaient en dessous du taux moyen.

L'augmentation pour ces deux villes sera un peu inférieure à ce que l'on avait prévu primitivement puisqu'on a 3 M€ de recettes de plus ou de dépenses en moins dans le coût du service.

Le coût du service s'élève à 30 M€.

Entre le DOB et le budget primitif, il y a 800 000 € de différence. Depuis le DOB, on le prend en compte, ce sont des éléments dont on a eu connaissance depuis, c'est ce que nous a notifié le SYELOM du fait de l'ajustement des dépenses sur les recettes en fonction des tonnages définitifs et

des nouveaux tarifs et de la collecte pneumatique que nous prenons en compte pour l'intégralité des crédits d'investissement qui sont inscrits sur cet exercice.

Tout cela vous explique pourquoi nous arrivons aux taux que vous avez sous les yeux.

- Slide 11. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Un tableau vous indique la répartition géographique des bases. Nous passons.

Le tableau est modifié par rapport à celui du DOB compte tenu des éléments nouveaux que j'indiquais à l'instant, de manière favorable. Pour les communes pour lesquelles c'était le plus dur avant, c'est un peu moins dur.

- Slide 13. Les dotations de l'État - DGF compensation

J'en viens aux dotations de l'État autres que fiscales.

D'abord la DGF compensation.

Depuis le DOB, la variation vient du fait que le prélèvement au titre de la fiscalité de France Télécom a été ajusté. Il est repassé de 5,5 à 5,7 M€. On gagne 200 000 € par rapport à ce que l'on avait prévu. Je passe le détail du calcul qui conduit à ce résultat. C'est bon pour nous, on le prend.

- Slide 14. Les dotations de l'État - DGF Intercommunalité

Je rappelle que la DGF d'intercommunalité pour les communautés qui fusionnent est garantie pendant 2 ans. Là, il n'y a pas de surprise, on le prend en compte, mais cela ne durera malheureusement pas.

- Slide 15. Les dépenses

J'en viens aux dépenses.

- Slide 16. Les dépenses de fonctionnement présentées par chapitre

On a vu le détail des dépenses au DOB. Je passe rapidement pour m'arrêter sur les dépenses de fonctionnement présentées par chapitre.

Si vous avez la curiosité, ce qui est certainement le cas, de vous plonger dans le détail, vous verrez que des dotations sur certains chapitres vous paraîtront peut-être surprenantes : nous avons fait des réimportations comptables, nous essayons d'aller vers plus de clarification.

En général, quand il y a plus sur un chapitre, cela veut dire qu'il y a d'autant en moins sur un autre. Ce sont des réécritures, des transferts d'un chapitre sur l'autre. Nous sommes à votre disposition pour vous en donner le détail.

- Slide 18. Les dépenses de fonctionnement présentées par fonction

Puis, on a un certain nombre de nouvelles prestations et de nouveaux services pris en compte. Je l'avais très vite indiqué dans le DOB. Je m'arrête quelques instants.

- La gestion des nouveaux espaces verts sur Boulogne-Billancourt pour 420 000 €
- Le CUBE pour 500 000 €
- l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le stationnement pour 250 000 €
- Marcel Bec qui commence à monter en puissance qui nécessite quelques crédits
- Le ramassage des ordures ménagères pour le nouveau quartier de Boulogne-Billancourt ou la ZAC Seguin – Rives de Seine

Je passe. C'est un certain nombre d'opérations que nous prenons maintenant en compte, c'est normal. Il faut le faire et on le fait.

Je passe sur le budget principal par fonction.

- Slide 19. Structure des dépenses de fonctionnement

La structure des dépenses de fonctionnement.

Je rappelle que la collecte et la propreté représentent 37 % des dépenses de fonctionnement, frais de personnels inclus, et si vous y ajoutez l'enseignement de la musique, sur 3 postes on est à plus de 50 % des dépenses de fonctionnement.

Cette présentation, ce sont les dépenses affectées aux compétences communautaires. On a sorti les AC, les DSC, tous les retours vers les communes, c'est ce qui est net pour l'exercice des compétences communautaires.

- Slide 20. Les dépenses de fonctionnement : reversement aux villes

Ensuite, le reversement aux villes, les AC, je l'indiquais au départ : 93 M€. Il n'y a pas d'éléments nouveaux, les AC sont figées, inscrites dans le marbre jusqu'à la fin des temps, sauf lorsqu'il y a une modification des compétences transférées. Il n'y en a pas là, on reprend donc les chiffres, c'est facile.

- Slide 21. Les dépenses de fonctionnement : reversement aux villes

La DSC : on a repris le total de 19,5 M€ renvoyé vers les villes par la communauté. La communauté débourse 19,5 M€.

Il y a une petite variation par rapport aux retours de DSC de l'année dernière parce que vous vous souvenez que le retour vers les communes est calculé en fonction de trois critères : le surplus de bases de taxe professionnelle apporté par chaque commune, la population de chaque commune et le potentiel fiscal 4 taxes par habitant. Comme la population change chaque année, le potentiel fiscal de 4 taxes par habitant change chaque année. Le surplus des bases également, tout change. La répartition des 19,5 M€ entre les communes donne un résultat différent puisque les critères d'attribution sont modifiés, mais c'est très peu différent.

Vous avez le tableau sous les yeux. Je passe.

Je précise que c'est un point que l'on avait évoqué dans le DOB, nous n'avions pas de sécurité juridique sur cette question puisque les DSC étant calées sur une référence à la taxe professionnelle, puisqu'on n'a plus de taxe professionnelle, on n'avait plus de support, nos critères étaient en lévitation.

On a obtenu l'autorisation de les recaler provisoirement là-dessus en attendant que la loi stabilise définitivement les affaires. Là, nous ne sommes plus dans le vide. Nous savons ce que nous faisons.

- Slide 23. Les dépenses de fonctionnement : reversement aux villes

Sur le reversement aux villes, nous avons un fonds de concours de fonctionnement pour Issy-les-Moulineaux à hauteur de 4 M€.

Vous vous souvenez que c'est l'actualisation d'une somme que nous revoyons d'année en année. Il s'agit essentiellement de tenir compte des charges supportées par la commune.

Lorsqu'une entreprise s'installe sur le territoire d'une commune, elle apporte en plus tant de recettes, maintenant contribution sur la valeur ajoutée des entreprises et foncier des entreprises ; l'ensemble de ces recettes va profiter à la communauté -c'est le principe de la communautarisation - mais la commune sur laquelle l'entreprise s'installe a tout de même des charges directes à supporter un peu plus que les autres villes puisqu'elle doit répondre à des besoins directs locaux d'écoles, de crèches, etc. plus importants que pour les communes qui sont un peu plus loin. Des salariés de l'entreprise peuvent bien sûr habiter dans les communes voisines, mais il y a quand même une charge pour la commune siège de l'entreprise un peu plus lourde qu'ailleurs.

C'est pour tenir compte de cette réalité que l'ont avait mis en place ce système. C'est une manière de conserver un intéressement pour la commune qui accueille directement l'entreprise.

- Les frais de personnel

On a des jeux entre la communauté d'agglomération et les communes ou les communes et la communauté, il y a des personnels mis à disposition de l'une vers les autres ou vice versa.

En net, quand on a enlevé tout cela, notamment le personnel mis à disposition, lorsqu'on a intégré l'harmonisation du temps de travail, du régime indemnitaire, si l'on sort tout cela, finalement la progression des frais de personnel est pratiquement nulle. On est très près de zéro, ce qui est satisfaisant du point de vue de la rigueur de gestion.

- Slide 25. Les dépenses de fonctionnement : les charges de structure

Petit tableau qui rappelle que nous sommes toujours dans un système dans lesquels les frais de structure de la communauté sont inférieurs à la dotation apportée par l'État pour inciter les communes à se mettre en intercommunalité.

C'est bien, cela ne durera pas toujours puisque les charges de structure augmentent et que la DGF diminue. Il y a forcément un effet ciseau et un jour, cela n'ira plus. Pour l'instant, nous sommes encore dans la cible et c'est tant mieux.

Je passe sur la section d'investissement.

J'en arrive directement au tableau sur la priorisation des investissements.

- Slide 29. Priorisation des investissements

Je rappelle que, là aussi, pour avoir des très grands traits, gardez en tête les chiffres suivants : en gros, l'année dernière nous avons emprunté 27 M€ pour équilibrer notre section d'investissement. C'est trop si nous voulons pouvoir gérer notre dette durablement. Nous nos fixons cette année pour objectif d'essayer d'avoir moins.

Par ailleurs, autant il n'était pas idiot d'emprunter plus l'année dernière car c'était une manière de soutenir le plan de relance, autant maintenant qu'il commence à porter ses fruits, nous devons avoir une autre préoccupation qui consiste à ne pas alourdir la dette publique.

Je pense que notre contribution doit consister à limiter le recours à l'emprunt cette année, même si les taux restent relativement intéressants. L'arbitrage politique que nous faisons consiste à dire : ne nous endettons pas trop parce que la dette publique est déjà assez lourde.

Voilà la raison de la position que nous avons prise l'année dernière et de celle cette année.

27 M€ d'emprunts l'année dernière. Nous voudrions aller moins loin cette année.

On a un autofinancement de l'ordre de 20 M€. Nous avons listé les dépenses d'investissement qui sont absolument incontournables.

Nous arrivons à des dépenses de l'ordre de 40 M€, pour le moment.

Ce qui voudrait dire qu'à partir du moment où on a 20 M€ d'autofinancement, si on ajoute 20 M€, cela fait 20 M€ d'emprunts car, pour l'instant, je n'ai pas d'autres solutions pour les financer.

On n'est pas encore aux 27 M€, mais en fonction de ce que nous connaîtrons d'ici la fin de l'année, nous verrons si nous conservons le niveau de 20 M€ d'emprunts et si nous pouvons rajouter des investissements à la liste déjà arrêtée ici, qui ne nous paraissaient pas fondamentalement obligatoires, ou en toute priorité susceptibles d'être reportés ou si nous empruntons moins.

Ce sera le choix que nous aurons à faire lorsque nous voterons le budget supplémentaire au mois d'octobre prochain.

Le tableau que vous avez consiste à rappeler les priorités que nous nous sommes données pour fixer cette liste de 40 M€ de dépenses couvertes pour 20 M€ par l'autofinancement et pour 20 M€ par l'emprunt. J'arrondis.

Bien sûr, il y a le remboursement de la dette (4 M€), les droits de tirage qui sont les crédits que nous affectons à la voirie, aux enveloppes dédiées à chaque commune au titre de ce que nous appelons les droits de tirage (14 M€), le partenariat public privé PPP (2,8 M€), l'habitat (3 M€), le fonds de concours de la ZAC Seguin (6 M€), le programme d'éclairage public de l'ex Arc de Seine (1,6 M€).

À partir du moment où nous prenons en compte le PPP de Val de Seine, comme il n'y avait pas de PPP dans Arc de Seine, nous calculons l'équivalent pour avoir un rythme de travaux comparable. Il faut respecter un peu d'égalité entre les communes.

La collecte pneumatique, l'extension du conservatoire d'Issy-les-Moulineaux et la construction du conservatoire de Vanves sont des coups partis.

Pour l'entretien du patrimoine propre de la communauté, on a quelques besoins incontournables en matière informatique ou de parc auto par exemple, de parc instrumental des conservatoires et quelques opérations qui ne peuvent pas être différées telles que l'îlot de Lattre de Tassigny à Boulogne-Billancourt, la Voie Royale à Sèvres, Autolib', on est engagé dans l'affaire, la couverture de la gare Meudon Val Fleury à Meudon, les escaliers mécaniques des Epinettes à Issy-les-Moulineaux, l'acquisition de lots et la démolition de la rue d'Aguesseau à Boulogne-Billancourt, l'étude urbaine de Boulogne-Billancourt, des subventions à des particuliers pour des isolations de toitures et des équipements utilisant les énergies renouvelables et des frais d'étude pour la création d'un petit parking à Ville-d'Avray.

Par ailleurs, je rappelle, Monsieur le Maire de Chaville, que nous devons 2,9 M€, si ma mémoire est bonne, pour la ZAC de Chaville, mais il s'agit d'une avance qui sera pour partie, je l'espère, voire au-delà, remboursée plus tard.

Dernier point qui apparaît en dépenses et en recettes : la municipalisation d'un certain nombre de voies départementales.

Là aussi, charge transférée, le département apporte en recettes les dépenses qu'il faisait au titre de ces voies l'année dernière.

Nous touchons ces recettes et nous les réaffectons en dépenses cette année pour poursuivre l'effort engagé. Cela me paraît normal.

Ces dépenses sont financées par autofinancement, par l'emprunt et, bien sûr, par des subventions d'équipement pour 5 M€ et par le FCTVA pour 6 M€.

- Slide 30. Emprunt et encours de dette

Vous avez le tableau vous rappelant la structure actuelle de notre encours de dette. Je passe.

- Slide 32. - Budget annexe de l'assainissement

Je peux présenter dans la foulée le budget annexe de l'assainissement. Il n'y a pas grand-chose à en dire sinon qu'il est équilibré en recettes et en dépenses - comme vous l'avez vu sous les yeux, je passe - avec quelques opérations d'assainissement financées en 2011.

Par ville :

À Boulogne-Billancourt :

- Rue Carnot

À Chaville :

- Allée des Fosses Reposes, rue Edouard Rougeaux, sente des Châtres Sacs

À Issy-les-Moulineaux :

- Rue André Chénier, rue Marceau, allée des Ecoles et villa des Cerisiers

À Meudon :

- Avenue du Château, avenue et chemin Scribe, rue du Général de Gaulle, rue du Commandant Louis Boucher

À Sèvres :

- Rue Blaise Pascal, rue Fréville-le-Vingt, rue Brongniard

À Vanves :

- Impasse Michel Ange

À Ville-d'Avray :

- Rue de la Prairie, avenue Legeay

Monsieur le Président, j'ai fini pour cette présentation des budgets de la communauté, budget principal et budget d'assainissement. J'indique que j'ai déjà pratiquement présenté l'affaire des taux de fiscalité.

M. le Président. - Qui veut s'exprimer ?

M. Blandin. - Je remercie M. Badré de sa présentation et du document et je tiens à remercier spécialement les services pour le travail qui a été fait.

M. Badré. - Ils le méritent.

M. Blandin. - Avoir réussi à sortir un document budgétaire dans cette période est relativement difficile.

M. Badré. - Acrobatique.

M. Blandin. - Ce n'est pas de leur faute si c'est difficile, mais ils ont su bien faire avec relativement peu d'éléments.

Vous avez dit : rien de nouveau par rapport au DOB. On ne peut que le confirmer. Donc, on ne va pas reprendre le débat que nous avions au DOB. Je note simplement que vous n'avez pas pris en compte nos remarques sur des modifications que vous pouviez apporter.

Vous confirmez qu'il s'agit d'un budget de reconduction pure et simple de celui de 2010, en tout cas sur la partie fonctionnement. Il y a relativement peu de commentaires à faire sur la partie fonctionnement.

C'est pourquoi, pour éviter de prendre trop de temps dans mon intervention, je vais passer directement sur la partie investissement.

Vous nous aviez indiqué lors du débat d'orientations budgétaires que le bureau de notre communauté allait se pencher sur les arbitrages nécessaires pour l'établissement du PPI.

Je n'ai pas vu entre le DOB et le document budgétaire de modifications sensibles sur les propositions d'investissements qui étaient faites.

Faut-il en conclure que le bureau n'a pas procédé à des arbitrages ou alors ils sont peut-être relativement minimes ?

Concernant toujours la partie investissement, je ne reprendrai pas évidemment l'intégralité de l'intervention de M. Jasserand, mais nous ne pouvons que regretter que le montant consacré à l'habitat soit aussi faible : 3 M€ seulement, cela nous paraît relativement peu, en tout cas beaucoup trop peu face à l'urgence qu'il y a dans ce secteur.

Deuxième question concernant l'investissement : vous parlez d'un droit de tirage de 14 M€ pour les communes.

C'est une très bonne initiative.

Pouvez-vous nous préciser quelles seront les règles d'utilisation de ces droits de tirage et nous dire si les dépenses d'investissements qui sont prévues pour certaines communes dans le budget tel qu'il apparaît aujourd'hui, seront déjà prises pour ces communes sur ce montant global de 14 M€ ?

L'acte de vote du budget est donc l'acte principal d'un exercice dans la mandature.

Vous n'aurez pas de surprise quant à notre vote, bien entendu. Nous avons vu, lors des débats notamment sur le projet d'agglomération et sur le logement, que nous avons des divergences profondes quant à la vision que nous avons de cette communauté.

Nous voterons contre, mais nous continuerons néanmoins par nos propositions à essayer de faire évoluer vos choix politiques. Je vous remercie.

M. le Président. - Merci M. Blandin. D'autres demandes de parole ?

M. Fusina. - Je serais très bref puisque M. Blandin a exprimé l'essentiel de notre analyse de ce budget.

On ne reprendra pas la discussion que l'on a eue en DOB sur la réforme de la taxe professionnelle et l'absence de lisibilité que l'on peut, hélas, constater.

Je ferai quelques observations ponctuelles concernant les dépenses de fonctionnement.

Pourriez-vous nous donner des précisions concernant l'augmentation des charges à caractère général ? Vous l'avez survolé. C'est une augmentation de plus de 4 M€, si j'ai bien lu le document.

Il y a aussi des chapitres qui augmentent comme le chapitre réceptions qui est quasiment doublé.

Le chapitre autres services extérieurs qui passe de 396 000 € à plus de 1,6 M€ et une augmentation significative des frais d'études.

Des variations tout de même significatives qui méritent, à notre sens, des explications.

Pour la partie investissement, nous déplorons que des priorités ne soient visiblement pas dégagées.

C'est un peu un inventaire à la Prévert qui nous est fait là.

C'est un peu dur, mais on ne voit pas très bien quelles sont les priorités budgétaires que vous allez nous proposer pour 2011.

J'aurais aimé trouver quelques dépenses en matière de circulation douce. Il y a un manque assez important. Vous n'allez pas me dire cette fois-ci que c'est une compétence communale parce que j'en ai parlé à Boulogne-Billancourt et on m'a dit : non, c'est GPSO qui s'en occupe. J'espère que l'on ne va pas jouer comme cela ! Je crois qu'il y a un manque assez dommageable.

Sur la dette, si je vous ai bien compris M. Badré, il y aura un emprunt net d'environ 10 M€. Le montant de la dette sera de 90 M€.

Sur cette dette, l'importance des emprunts à taux variable à hauteur de 40 % nous alerte. Quand on connaît le contexte international et, hélas, l'augmentation des taux qui est à prévoir, j'espère me tromper, pouvez-vous aussi nous donner des éléments d'explication ?

Enfin je termine sur les ratios.

Je me joins aux félicitations de mon collègue M. Blandin, c'est un très bon document qui nous a été remis, mais j'aurais aimé avoir des ratios comparatifs avec les autres EPCI et cela manque dans la page 1 pour savoir comment on se situe.

M. le Président. - D'autres demandes de parole ?

M. Badré. - Sur le PPI, M. Blandin, les arbitrages ne sont pas plus difficiles que le reste. Tout est difficile dans notre affaire. Par les temps qui courent, rien n'est pas simple. Simplement, le temps n'est pas venu de les faire dans notre programme de travail. Nous les ferons lorsque ce sera utile. Nous concentrons tous nos moyens pour le moment sur le budget.

Je plaide vraiment pour nos services, on fait les choses une par une et on avance pas à pas.

Sur la règle d'utilisation des 14 M€ de droit de tirage, je suis surpris que vous posiez la question dans la mesure où c'est une reconduction du montant de l'année dernière et des règles de l'année dernière. Pour la voirie notamment, il y a des critères depuis le 1er janvier 2003 qui n'ont pas été modifiés s'agissant d'Arc de Seine, les communes de Val de Seine ont considéré que c'était bien, ces critères étant notamment liés au kilométrage de voirie par commune.

Tout cela donne satisfaction, sinon telle ou telle commune aurait hurlé dès le début. Je pense donc que cela marche. Il y a des critères transparents, connus, qui sont les mêmes que l'an dernier. Il n'y a rien de changer.

Sur ce que nous prenons en compte dans ces droits de tirage et en dehors des droits de tirage, j'ai listé ici les opérations de caractère exceptionnel, d'intérêt quasi communautaire qui sont prises hors droits de tirage. Je vous ai cité un certain nombre d'opérations considérées comme engagées ou prioritaires. C'est hors droits de tirage.

Le droit de tirage, c'est vraiment le tour de bête qui fait que l'on arrive à passer tous les X années toutes les voiries, toutes les rues de toutes les communes de la communauté.

C'est vraiment de la gestion ordinaire et là il y a quelques opérations extraordinaires.

M. Fusina nous dit qu'il n'y a pas de priorité et que c'est un inventaire à la Prévert. Je vous assure que non.

Je répète ce que j'ai dit, c'est-à-dire que pour le moment, on est au socle, on a pris ce qui est incontournable. Ce n'est pas faire un inventaire à la Prévert que de prendre en compte le remboursement en capital de la dette. Le PPP, c'est aussi obligatoire, je dois le prendre.

Nous avons listé toutes les opérations qui étaient obligatoires et je vous ai cité un certain nombre qui sont engagées de manière irréversible.

J'ai dit que l'on ne peut pas s'engager dans d'autres opérations pour le moment, financer ces opérations pour le moment. Financer les opérations incontournables aujourd'hui revient à mobiliser un emprunt de 20 M€.

Je pense, j'espère, que nous pourrons en fin d'année, parce que j'ai quand même bon espoir que la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises de 2011 soit supérieure à celle de 2010 et que le delta puisse nourrir un peu mieux un budget supplémentaire, soit ajouter des opérations à la liste présentée ici, qui est incontournable, soit travailler sur le niveau de la dette.

S'agissant de la dette, ce n'est donc pas 10 M€ en plus pour le moment, c'est 20 M€.

M. Fusina. - Et 4 M€ de remboursement d'emprunt ?

M. Badré. - Bien sûr, tout est inclus.

Là aussi, je vous renvoie au DOB. On a dit qu'on ne le reprenait pas.

On a eu un long débat. Je vous avais présenté de manière très détaillée la situation de la dette, notamment la composition de la dette en emprunt variable, fixe. Je vous avais rappelé que l'on n'avait aucun emprunt toxique, c'est totalement sain et je pense qu'avoir de l'ordre de 50 % entre taux fixe et taux variable n'est pas idiot. Ce n'est pas mal par les temps qui courent.

On gère cela au mois le mois, faites-moi confiance, on fait cela de manière très attentive.

On est dans une situation saine. Les experts financiers qui regardent nos comptes trouvent que c'est bien.

En comparaison avec les autres EPCI, j'imagine qu'ils ont tous des difficultés insurmontables à boucler leur budget comme moi. Il est donc difficile de faire des comparaisons. Je n'ai pas envoyé le nôtre à d'autres communautés aujourd'hui car, comme je vous l'ai rappelé tout à l'heure, on a encore reçu des éléments hier matin. Comment voulez-vous que j'aie eu le temps d'envoyer aux autres communautés ? Elles sont dans la même situation, elles ne sont donc pas en situation de nous envoyer leurs résultats.

Tout cela se fera tranquillement le moment venu.

Et encore, les budgets qui vont être votés maintenant n'ont pas de sens parce que les options retenues par les différents conseils sont différentes.

Je vous ai proposé de construire un budget socle uniquement sur ce qui est sûr aujourd'hui et de le compléter en fin d'année. D'autres communes ont peut-être anticipé davantage sur ce qu'elles attendent, elles auront peut-être pris plus de risques, elles auront peut-être fait d'autres choix en matière de recours à l'emprunt. C'est très difficile de faire des comparaisons dans la situation de grande incertitude dans laquelle nous sommes.

Enfin, puisque vous avez posé toute une série de questions sur les charges à caractère général et autres, on vous donnera la réponse par écrit parce que c'est un peu long.

M. Fusina. - Simplement, on les aura au compte administratif ?

M. Badré. - Oui, bien sûr. Il n'y a pas deux communautés qui se ressemblent.

M. le Président. - Si on a les éléments. Autant on peut comparer éventuellement des villes, autant il est un peu plus compliqué de comparer des communautés d'agglomération aussi différentes.

Je mets aux voix la délibération 26 : examen et vote du budget primitif principal pour l'exercice 2011.

Adopté par 69 voix.

12 votes contre : Mme Claire PAPY, Mme Jocelyne QUONIAM, M. Jacques BLANDIN, M. Bernard JASSERAND, M. Marc FUSINA, Mme Caroline GAUVAIN, M. Laurent PIEUCHOT, Mme Marie-Hélène VOUETTE, M. Marc MOSSE, M. Jean-Michel TISSEYRE, M. Jean-Cyril LE GOFF, Mme Gabrielle SANTARELLI.

2 abstentions : M. Jean-Pierre FOURCADE, M. Gérard ASKINAZI.

M. le Président. - Je mets aux voix la délibération 27 : examen et vote du budget primitif annexe de l'assainissement pour l'exercice 2011.

M. Blandin. - Nous ne votons pas contre l'assainissement.

Adopté par 81 voix.

2 abstentions : M. Jean-Pierre FOURCADE, M. Gérard ASKINAZI.

M. le Président. - Je mets aux voix la délibération 28 : fixation des taux de fiscalité directe locale au titre de l'exercice 2011.

M. Badré. - Je vous ai dit comment c'était calculé.

On fixe les taux à 18,33 % pour la cotisation foncière des entreprises et à 6,65 % pour la taxe d'habitation.

Pour le 18,33 % par exemple, c'est très provocateur puisqu'on avait retenu 11,05 % l'année dernière. Vous allez dire que l'on augmente de 7 points. Ce n'est pas du tout cela, c'est l'intégration de toute une série de choses qui fait que la nouvelle procédure donne cela.

M. Blandin. - Sur le vote des taux, juste une petite intervention assez brève.

En règle générale, on s'abstient sur les taux. Là, on va carrément voter contre pour la simple raison qu'est la méconnaissance des bases que nous avons aujourd'hui. On reviendra sur ce vote effectivement lors des discussions sur les budgets supplémentaires.

Adopté par 71 voix.

12 votes contre : Mme Claire PAPY, Mme Jocelyne QUONIAM, M. Jacques BLANDIN, M. Bernard JASSERAND, M. Marc FUSINA, Mme Caroline GAUVAIN, M. Laurent PIEUCHOT, Mme Marie-Hélène VOUETTE, M. Marc MOSSE, M. Jean-Michel TISSEYRE, M. Jean-Cyril LE GOFF, Mme Gabrielle SANTARELLI.

M. Badré. - Je me permets de réagir en une phrase sur ce que vient de dire M. Blandin.

Nous faisons un choix politique qui consiste à dire que c'est déjà tellement compliqué de les calculer, c'est ce que je vous ai déjà dit la dernière fois, que tant que l'on ne sait pas où l'on va, il vaut mieux ne rien changer. On changera quand on saura où l'on met les pieds. Et quand je dis cela, ce n'est pas la connaissance des bases, c'est l'économie générale du système.

Le système n'est pas stabilisé. Dans ce cas, il vaut mieux faire le choix politique de dire qu'on ne change pas les taux aujourd'hui, sauf en intégrant les éléments qui doivent l'être. Quand on connaîtra les bases, on verra quel produit cela donne. C'est le delta de produit que nous récupérerons au mois d'août ou de septembre qui nous permettra de préciser l'ensemble du budget et l'équilibre de l'année. C'est un choix.

M. le Président. - On ne va pas revenir sur le débat.

29 - Fixation des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères au titre de l'exercice 2011

M. Jasserand. - Je veux juste profiter de cette délibération pour évoquer une alerte qui m'a été faite par des agents territoriaux de la ville de Boulogne-Billancourt concernant le ramassage des ordures ménagères.

Ils sont très inquiets sur leur devenir.

Il semble que vous souhaitiez mettre fin à la régie municipale à la fin de cette année. D'ailleurs, M. Blandin était intervenu lors du débat d'orientations budgétaires sur le sujet. Il n'a pas reçu de réponse.

Il semble également que la collecte du tri sélectif qui était confiée à la société SEPUR ne donne pas toute satisfaction et génère un certain nombre de mécontentements dans la ville.

Il y aura sans doute des débats et des examens à venir sur le sujet dans le cadre des commissions ad hoc et de notre conseil.

Pour le moment, je pense qu'il faut que l'on reçoive les représentants syndicaux qui demandent à être reçus rapidement sur ce sujet.

Ils étaient en réunion cet après-midi.

Ils m'ont alerté ainsi qu'un certain nombre d'autres élus de notre communauté d'agglomération.

Qu'en pensez-vous ? Que proposez-vous ? Qu'allons nous faire par rapport à cette question liée au ramassage des ordures ménagères sur Boulogne-Billancourt et des décisions que l'on aura à prendre sur l'ensemble de GPSO.

M. le Président. - Je vais vous répondre deux secondes car j'avais déjà évoqué ce sujet lors du DOB puisque M. Blandin l'avait rappelé.

La situation à Boulogne-Billancourt est tout à fait particulière concernant la collecte des ordures ménagères parce que cela fait 20 ans que l'on hésite à faire appel à un marché et, de ce fait, nous n'avons pas fait les investissements qu'il fallait depuis ce temps.

Nous avons un bâtiment, le centre technique municipal, qui est dans une situation catastrophique.

Les agents travaillent dans des conditions qui ne sont pas acceptables faute d'un investissement suffisant sur les dernières années. On arrive également en bout de course pour le matériel communautaire qui était municipal avant.

En général, une benne a une durée de vie entre 8 et 10 ans, certaines bennes ont 15 ans d'âge et il faudrait en changer brutalement quelques-unes. Je ne sais plus exactement le nombre.

Nous avons effectivement profité du fait que le marché pour la communauté d'agglomération ex Arc de Seine et le marché de la commune de Sèvres arrivent à expiration au cours de l'année 2012, si je ne me trompe pas François, pour lancer un marché avec une option qui intégrerait également la ville de Boulogne-Billancourt afin de coordonner la collecte des ordures ménagères sur l'ensemble de notre communauté d'agglomération.

Le projet est lancé.

J'ai reçu tous les agents personnellement, avec M. Camara, M. de Villiers et les responsables concernés juste avant Noël pour les informer de cette option.

Ensuite, avec M. Marseille, nous avons reçu et informé les syndicats lors d'un comité technique paritaire.

J'ai même reçu les syndicats uniquement sur ce sujet il y a environ trois semaines. Les 54 agents concernés ont tous été reçus individuellement par Mme Ledoux qui a examiné la situation de chacun.

Je peux vous assurer que cela se passe bien du coté des agents, mais ce sont les syndicats qui ne comprennent pas très bien le fonctionnement et qui visiblement confondent un peu tout.

Les syndicats ont même déposé un préavis de grève pour le 4 avril, mais les agents que nous avons rencontrés cet après-midi n'étaient même pas informés de ce dépôt de préavis de grève.

Il y a un décalage d'information. C'est un fonctionnement démocratique, comme le dit M. Marseille, qui se passe visiblement dans les hautes sphères syndicales, mais sur le terrain les agents ne sont pas du tout inquiets puisqu'on les a reçus individuellement et que l'on travaille avec eux.

Je pense que c'est une opportunité à saisir sur le plan professionnel pour ces agents. Quant aux remarques sur les sociétés privées, c'est vrai qu'il y a des sociétés privées qui ne travaillent pas très bien. Il faut leur botter les fesses, on est là pour cela et tout s'améliorera.

Il y a aussi des agents qui ne travaillent pas très bien, il y a un certain nombre de dysfonctionnements, mais ce n'est pas l'objet du débat.

Il y a même des élus que ne travaillent pas très bien. Il y a tout ce que l'on peut imaginer. Cela peut arriver aussi.

Je me mets dedans, cela nous arrive de ne pas toujours être performants !

M. Blandin. - Cela fera plaisir au personnel municipal de Sèvres.

M. le Président. - Pour les agents de Boulogne-Billancourt, j'ai découvert à cette occasion qu'un système de fonctionnement ex municipal assez surprenant traînait depuis une bonne quinzaine d'années.

Je n'en dirai pas plus publiquement, le parti mis en place, avec un certain nombre de choses d'ailleurs particulières, des services rendus à la population, certes, mais dans des conditions un peu particulières. On y mettra fin à cette occasion, ce sera très bien. Que l'on revienne tous dans les clous et dans la législation, ce n'est pas plus mal pour tout le monde, à la fois pour nous, responsables politiques, et eux qui prennent des risques.

Ce n'est pas le sujet, mais on y reviendra à l'occasion.

M. Jasserand. - Je souhaite que nous soyons tenus informés de l'évolution de ce dossier.

M. le Président. - Je vous tiens informés puisque je vous dis tout ce que l'on a fait depuis mi-décembre et on a déjà revu deux fois les organisations syndicales.

Comme elles m'ont écrit au sujet du dépôt de préavis de grève, je vais les recevoir avec mon collègue Hervé Marseille qui est chargé du personnel et nous allons leur expliquer une nouvelle fois notre position.

Il y a des villes où cela marche, comme dit M. Marseille.

Nous votons.

Je mets aux voix.

Adopté par 71 voix.

12 abstentions : Mme Claire PAPY, Mme Jocelyne QUONIAM, M. Jacques BLANDIN, M. Bernard JASSERAND, M. Marc FUSINA, Mme Caroline GAUVAIN, M. Laurent PIEUCHOT, Mme Marie-Hélène VOUETTE, M. Marc MOSSE, M. Jean-Michel TISSEYRE, M. Jean-Cyril LE GOFF, Mme Gabrielle SANTARELLI.

30 - Fixation des critères de répartition et des montants de la dotation de solidarité communautaire pour l'exercice 2011

M. le Président. - Cela a été évoqué tout à l'heure par Denis Badré avec les montants qui figurent dans la délibération.

M. Blandin. - Une brève intervention pour dire que nous sommes extrêmement attachés aux dotations de solidarité communautaire qui sont, dans le fond, le principal geste tout à fait visible d'une redistribution des richesses entre nos différentes communes.

Nous ne souhaitons pas que cette DSC soit la variable d'ajustement du budget.

Nous allons voter pour les DSC telles qu'elles sont proposées et nous veillerons effectivement, pendant l'exercice, à ce que les montants soient respectés.

Je vous remercie.

M. le Président. - Cela a été évoqué par Denis Badré tout à l'heure.

Je mets aux voix.

Adopté à l'unanimité.

31 - Attribution de subventions de fonctionnement au titre de l'exercice 2011

32 - Attribution de subventions faisant l'objet de conventions financières au titre de l'exercice 2011

M. Badré. - Je présente les deux en même temps. La délibération 31 concerne les subventions de fonctionnement ordinaires et la délibération 32, c'est celle faisant l'objet de conventions financières pour les grosses associations.

Je rappelle un principe.

Il s'agit de rappeler très clairement que la communauté ne peut donner de subventions que dans le cadre de ses compétences. Elle ne peut pas faire autrement. Et les compétences, c'est soit la communauté, soit la commune. Il est donc hors de question que des associations considèrent la communauté comme un nouveau robinet, un nouveau système, une nouvelle aubaine sur lesquels on peut tirer. C'est l'un ou l'autre, c'est le niveau communal ou le niveau communautaire.

Il n'y a pas d'effet d'aubaine, il n'y a pas de double subvention.

Je signe régulièrement des courriers à un certain nombre d'associations en leur disant que ce sont les communes qui sont compétentes, la communauté ne peut pas. D'ailleurs juridiquement, le receveur ne viserait pas.

Je rappelle que c'est le principe de base de cette affaire.

Ma deuxième préoccupation : je rappelle à ceux d'entre vous qui seraient concernés par telle ou telle association en étant administrateurs par exemple, qu'ils ne participent pas au vote, c'est de pratique normale, lorsqu'on appellera l'association correspondante.

Pour le reste, ces subventions ont été travaillées.

Je rassure mon collègue François Kosciusko-Morizet en disant que nous avons bien noté sa préoccupation visant l'association des Chats qui Sourient de Sèvres ainsi que celle de la Maison de la Famille et que cette affaire sera traitée lors d'une prochaine séance.

M. Pieuchot. - M. le Président, mes chers collègues, je viens d'entendre ce que vous disiez, M. Badré. Cela me conforte dans la nécessité de développer le dynamisme de la vie associative.

L'agglomération reste bien dans ses compétences et le principe de spécialité s'applique ainsi que les rejets nécessaires pour les associations sectaires ou proposant des activités contraires aux bonnes mœurs.

Dans cette délibération, la première, 45 associations sont subventionnées.

Nos villes, par ailleurs, subventionnent des centaines d'associations qui, soit compensent des disparitions de services publics, soit apportent une valeur ajoutée au bien commun.

Comment toutes ces associations ont-elles été informées de la possibilité, quand elles sont dans le champ, de demander une participation à leur fonctionnement auprès de GPSO ?

Y a-t-il des demandes non satisfaites dans le cadre d'associations qui relèvent bien du champ de l'agglomération ? Vous l'avez évoqué, mais quelle publicité et transparence dans les choix pouvez-vous nous garantir, en tout cas pour la prochaine campagne ?

En plus, il y a un élément sur lequel j'ai une question plus précise : est-on sûr, pour les associations subventionnées, de la réalité du besoin de financement, soit du fait de ressources suffisantes de l'association, soit de l'existence de réserves importantes ? Je pense en particulier à l'activité sport de haut niveau de certains clubs où nous aimerions être sûrs qu'il n'y a pas de doublon avec les subventions municipales.

Peut-être aurons-nous l'année prochaine quelques informations sur des multi subventionnements qui existent ?

Il n'est pas question pour nous de permettre la constitution de trésors de guerre dans les associations.

Une dernière information manque dans la délibération : le montant demandé par les associations et la différence éventuelle avec la subvention effectivement attribuée.

Enfin, concernant l'écriture de la délibération, vous l'avez évoqué oralement, il me semble que pour protéger les élus par notre vote, il faudrait prendre les pratiques rigoureuses d'Issy-les-Moulineaux qui sont que, quand un élu fait partie d'un Conseil d'administration d'une association, non seulement il est inscrit dans la délibération qu'il ne prend pas part au vote et donc nous votons bien sur le fait que nous avons pris conscience qu'un élu ne vote pas, mais il ne participe pas non plus au débat et il sort de la salle...

Merci.

M. Le Goff. - Nous voterons favorablement la délibération suivante, la délibération 32, relative notamment à l'attribution de subventions aux clubs sportifs de haut niveau.

Vous nous avez fait parvenir un certain nombre de conventions qui seront signées avec ces clubs.

Il est noté dans l'article 1 que le stade de Vanves pourrait bénéficier des équipements communautaires.

On souhaiterait que ces écrits passent aux actes parce que c'est trop rarement que le stade de Vanves peut bénéficier du Palais des Sports Robert Charpentier.

M. le Président. - Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

M. Badré. - Je suis, bien sûr, d'accord avec M. Pieuchot sur le fait que notre objectif n'est pas de constituer des trésors de guerre dans telle ou telle association. La plus grande rigueur règne dans cette affaire, faites moi confiance là-dessus.

Nous réclamons évidemment, comme chaque commune le fait de son côté, des dossiers aux associations qui demandent à être subventionnées, non seulement sur l'objet de leur demande, mais aussi sur leur situation financière. C'est très clair.

Vous demandiez que l'on indique dans la délibération le montant demandé et ce que l'on donne. Ce n'est pas la règle, la délibération dit simplement ce que l'on donne, point.

En revanche, nous n'avons rien à cacher. Les dossiers ont été examinés en commission des finances, comme il se doit, et elle a délégué pour un travail très approfondi d'épluchage des dossiers financiers des associations à un groupe de travail présidé par M. Szmaragd qui, je le rappelle, fait un travail remarquable.

Tout cela est à la disposition de tous et totalement transparent. Vous pourrez y recourir en tant que de besoin.

Nos choix sont très transparents, il n'y a rien de caché.

Sur l'information des associations, pour le moment nous ne sommes pas dans la situation où nous allons chercher des associations en leur demandant si elles ne veulent pas une subvention. Les associations qui cherchent une subvention sont assez grandes pour avoir identifié qu'il y avait peut-être un nouveau robinet ouvert ici. Je leur fais confiance pour venir. En général, on n'a pas besoin d'aller les chercher.

M. Pieuchot. - Sur les multi subventions ?

M. le Président. - Pour le sport de haut niveau.

M. Badré. - J'en fais la chasse. L'objectif, c'est qu'il n'y ait plus qu'un niveau.

M. le Président. - Pour Je mets aux voix la délibération 31.

Adopté à l'unanimité.

Les Conseillers communautaires exerçant des responsabilités au sein d'une ou de plusieurs des associations désignées n'ont pas pris part au vote pour les associations les concernant à ce titre.

M. le Président. - Pour Je mets aux voix la délibération 32.

Adopté à l'unanimité.

Les Conseillers communautaires exerçant des responsabilités au sein d'une ou de plusieurs des associations désignées n'ont pas pris part au vote pour les associations les concernant à ce titre.

33 - GARANTIE D'EMPRUNT À LA SEMADS POUR L'OPÉRATION D'ACQUISITION EN VENTE EN L'ÉTAT FUTUR D'ACHÈVEMENT D'UN FOYER D'HÉBERGEMENT POUR ADULTES HANDICAPÉS COMPRENANT 30 CHAMBRES, AUX 5-11 RUE DE VAUGIRARD À MEUDON

(Présentation par M. Badré.)

M. le Président. - Y a-t-il une demande de parole ?

Je mets aux voix.

Adopté à l'unanimité.

X - RESSOURCES HUMAINES - M. MARSEILLE

34 - MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. le Président. - On attaque le festival de M. Marseille sur les ressources humaines.

(Présentation par M. Marseille.)

M. Marseille. - Pour répondre traditionnellement aux avancements et progressions de carrière, voici en conséquence ce tableau.

M. le Président. - Y a-t-il des questions ?

Je mets aux voix.

Adopté à l'unanimité.

35 - Approbation de la convention de mise à disposition partielle de la direction des ressources humaines de la communauté d'agglomération auprès de la commune de Chaville

(Présentation par M. Marseille.)

Mme Quoniam. - Ce sujet a été débattu effectivement en Conseil municipal. À la question : quelles économies d'échelle sont évaluées ? il n'y a pas eu vraiment de réponse satisfaisante.

Pour cette raison, nous voterons contre cette délibération.

M. Le Goff. - M. Marseille peut-il nous dire quel est le vote du CTP sur cette question et quand a-t-il eu lieu parce que la date du CTP n'est pas notée ?

M. Marseille. - C'était il y a une semaine et c'était avis favorable.

C'est statutaire. Ce sont des agents qui ont le même statut qu'ils soient à Chaville ou ici. Je peux même dire que, quelque part, ils ont des avantages supérieurs à l'agglomération.

On n'a pas été obligé de fermer les portes à clé de peur qu'ils s'enfuient. Ils sont venus de leur propre gré. Ils travaillent tout à fait avec leurs collègues. C'est un choix qui est fait.

Que se passe-t-il souvent dans les problèmes de mutualisation ? Vous avez des services qu'il faut reconstituer dans des communes. Au lieu de les reconstituer dans la commune, il y a plusieurs communes qui décident de le faire ensemble plutôt que de reconstruire chacun dans son coin. L'effet de mutualisation est là.

Chaville, comme Issy-les-Moulineaux, avait des postes vacants. Ils pouvaient se poser la question de chercher un responsable, ce qui n'est pas facile en matière de ressources humaines comme en matière financière.

À partir de là, quand on a déjà un service important qui travaille, on cherche l'effet de mutualisation. Cela a été fait dans le passé pour le SIG et cela marche bien.

L'économie est là.

M. Guillet. - Monsieur le Président, je répéterai à Mme Quoniam ce que je lui ai déjà dit en Conseil municipal, que ce n'est pas simplement un problème d'économie d'échelle qui se traduit à un moment ou un autre, qu'il est difficile d'évaluer exactement, c'est aussi le problème de la gestion des carrières.

La gestion des carrières du personnel était particulièrement plus difficile à réaliser à l'échelle de la commune de Chaville alors que l'on bénéficie avec la communauté d'agglomération d'un service qui est incontestablement beaucoup plus performant que ce que l'on peut avoir dans une commune comme la nôtre.

C'est un bénéfice pour le personnel.

M. le Président. - Merci.

Je mets aux voix.

Adopté par 79 voix.

4 votes contre : Mme Jocelyne QUONIAM, M. Bernard JASSERAND, M. Marc MOSSE, M. Jean-Michel TISSEYRE.

36 - Approbation d'une convention de mise à disposition de services (direction des parcs, jardins et paysages) par la communauté d'agglomération auprès de la commune d'Issy-les-Moulineaux

M. Marseille. - Même motif, même punition, Monsieur le Président.

M. le Président. - Ce n'est pas une punition !

M. Marseille. - Mais si visiblement...

M. le Président. - Peut-être pour Mme Quoniam, mais elle ne l'a pas dit...

Y a-t-il une demande de parole sur cette délibération ?

Je mets aux voix.

Adopté à l'unanimité.

37 - Information du conseil de communauté relative à la mise à disposition d'un agent à titre onéreux auprès de l'association "Seine Ouest Entreprise et Emploi"

M. Marseille. - Tout est dit dans le titre, Monsieur le Président. C'est un agent qui était avant à l'agglomération. Il n'est pas déporté, il est d'accord pour aller travailler à Seine Ouest Entreprise et Emploi et nous délibérons pour qu'il puisse y aller.

M. le Président. - Très bien.

Y a-t-il une demande de parole ?

Je mets aux voix.

Adopté à l'unanimité.

38 - Information du conseil de communauté relative à la mise à disposition d'un agent à titre onéreux auprès de l'association "Grand Paris Seine Ouest Énergie", Agence Locale de Énergie

M. Marseille. - Idem.

M. le Président. - Y a-t-il une demande de parole ?

Je mets aux voix.

Adopté à l'unanimité.

39 - Création d'un emploi de chef du service "Politique de la Ville"

M. Marseille. - Monsieur le Président, nous avons décidé de nous occuper de la Politique de la Ville et nous avons donc besoin d'un chef pour s'occuper de ce service.

Cette délibération a pour objet de créer l'emploi, comme nous devons le faire administrativement.

M. le Président. - Merci.

Y a-t-il des questions ?

(Aucune.)

Adopté à l'unanimité.

40 - Autorisation de recrutement d'agents saisonniers

M. Marseille. - Là encore, c'est un effet de la Loi Hoeffel qui prévoit que nous devons délibérer pour créer les emplois nécessaires au surcroît d'activité et au sous-effectif des périodes saisonnières de façon à pouvoir embaucher des personnels qui viennent remplacer les personnels en vacances.

M. le Président. - Merci.

Y a-t-il des questions ?

Je mets aux voix.

Adopté par 81 voix.

2 abstentions : M. Laurent PIEUCHOT, Mme Gabrielle SANTARELLI.

XI - SYSTÈMES D'INFORMATION - M. BADRÉ

41 - Approbation de la convention fixant les modalités de la mutualisation du système d'information géographique entre la communauté d'agglomération et la commune de Sèvres

M. Badré. - On croise deux bonnes choses qui sont, d'une part, la mutualisation et, d'autre part, les systèmes d'information géographique. Issy-les-Moulineaux s'est bien trouvé d'entrée dans la mutualisation avec la communauté sur ce sujet. Sèvres veut suivre la même voie.

Je pense qu'il faut encourager Sèvres à suivre cette voie et inviter les autres ensuite à faire de même.

M. le Président. - Merci.

Y a-t-il des questions ?

Je mets aux voix.

Adopté à l'unanimité.

XII - TRANSPORTS - M. MARSEILLE

42 - Tarification du service du ramassage scolaire

(Présentation par M. Marseille.)

M. le Président. - Ya-t-il des questions sur la question de la tarification du service du ramassage scolaire ?

M. Marseille. - Cela a été négocié avec l'ensemble des communes.

M. le Président. - Chaque commune concernée a été consultée bien évidemment.

Je mets aux voix.

Adopté à l'unanimité.

M. le Président. - Je vous remercie de votre participation et aux courageux qui sont restés jusqu'au bout.

La séance est levée à 22 heures.

La Secrétaire de Séance

Michèle MONTIES
Conseillère Communautaire
Adjointe au Maire de Boulogne-Billancourt